



Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

“...L’insertion d’un texte administratif au recueil par voie d’extraits selon la théorie dite “des mentions essentielles” élaborée par le juge administratif peut être adoptée...”

Spécial N°17 – Tome I – Mai 2005

ISSN 1253-7292

Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 17 – Tome I – Mai 2005

EMPLOIS DE SERVICES AUX PARTICULIERS – RENOUELEMENTS D'AGRÈMENTS SIMPLES

– EXERCICE CIVIL 2004 –

DORDOGNE – LANDES – GIRONDE – LOT & GARONNE – PYRÉNÉES ATLANTIQUES



TRAVAIL – EMPLOI

DÉCISION DU 31.10.2003	21
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intercommunale d'Actions Sociales d'Aides & de Soins à Domicile du Nord Libournais à Abzac (33).....	21
DÉCISION DU 31.10.2003	21
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Coup de Pouce » à Agen (47).....	21
DÉCISION DU 31.10.2003	22
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association d'Aide & Intervention à Domicile à Agen (47).....	22
DÉCISION DU 31.10.2003	23
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Ménage Service » à Agen (47).....	23
DÉCISION DU 31.10.2003	23
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Départementale aux Malades & aux Handicapés de Lot & Garonne » à Agen.....	23
DÉCISION DU 31.10.2003	24
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Service de Dépannage & d'Entretien du District d'Agen » à Agen (47).....	24
DÉCISION DU 31.10.2003	24
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide à Domicile » à Agen (47).....	24
DÉCISION DU 31.10.2003	25
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soutien Complémentaire à Domicile d'Agen » à Agen (47).....	25
DÉCISION DU 31.10.2003	26
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Aiguillon (47).....	26
DÉCISION DU 31.10.2003	26
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intermédiaire du Pays du Confluent » à Aiguillon (47).....	26
DÉCISION DU 31.10.2003	27
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Aide à Domicile Services » à Aire Sur Adour (40).....	27
DÉCISION DU 31.10.2003	27
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services, Soins, Aides à Domicile » à Allemans du Dropt (47).....	27
DÉCISION DU 31.10.2003	28
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Faites le Faire » à Allez & Cazeneuve (47).....	28
DÉCISION DU 31.10.2003	29
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de la Presqu'île Aide à Domicile » à Ambès.....	29

DÉCISION DU 31.10.2003	30
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR d'Amou » à Amou (40).....	30
DÉCISION DU 31.10.2003	30
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Bassin Services Personnes » à Andernos (33).....	30
DÉCISION DU 31.10.2003	31
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intermédiaire Bassin Plus » à Andernos (33).....	31
DÉCISION DU 31.10.2003	32
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Garde à Domicile » à Anglet (64).....	32
DÉCISION DU 31.10.2003	32
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Horizons » à Anglet (64).....	32
DÉCISION DU 31.10.2003	33
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Côte Basque Interservices » à Anglet (64).....	33
DÉCISION DU 31.10.2003	33
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services aux Particuliers » à Anglet (64).....	33
DÉCISION DU 31.10.2003	34
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Service de Garde à Domicile du Bassin d'Arcachon-Sud à Arcachon (33).....	34
DÉCISION DU 31.10.2003	35
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Rester Chez Soi » à Arcachon (33).....	35
DÉCISION DU 31.10.2003	35
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Essor" à Arcachon (33).....	35
DÉCISION DU 31.10.2003	36
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Ménage Service Nord Bassin » à Arès (33).....	36
DÉCISION DU 31.10.2003	36
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association locale « ADMR du Baretous » à Arette (64).....	36
DÉCISION DU 31.10.2003	37
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "des Hauts de Garonne" à Artigues (33).....	37
DÉCISION DU 31.10.2003	38
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton d'Arzacq » à Arzacq (64).....	38
DÉCISION DU 31.10.2003	38
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Aide à Domicile Goazen Goxoan » à Ascain (64).....	38
DÉCISION DU 31.10.2003	39
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Main d'œuvre Solidarité Audenge" à Audenge (33).....	39
DÉCISION DU 31.10.2003	40
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « SARL Ifadepe » à Avensan (33).....	40
DÉCISION DU 31.10.2003	40
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du Canton de Garlin » à Baliracq (64).....	40
DÉCISION DU 31.10.2003	41
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soins & Services d'Aide à Domicile » à Barbaste (47).....	41
DÉCISION DU 31.10.2003	42
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Assistance aux générations par l'Entraide et la Solidarité" à Bassillac (24).....	42
DÉCISION DU 31.10.2003	42
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association d'Aide & Intervention à Domicile « Bayonne Pays Basque » à Bayonne (64).....	42

DÉCISION DU 31.10.2003	43
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association mandataire et prestataire des emplois familiaux de la Côte Basque » à Bayonne (64).....	43
DÉCISION DU 31.10.2003	44
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association ASSAD » à Beauville (47).....	44
DÉCISION DU 31.10.2003	44
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Santé Chez Soi » à Beauville (47).....	44
DÉCISION DU 31.10.2003	45
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association locale « ADMR de la Vallée d'Aspe » à Bedous (64).....	45
DÉCISION DU 31.10.2003	45
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Adomi » à Bègles (33).....	45
DÉCISION DU 31.10.2003	46
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association SARL Domicil' Aide » à Bègles (33).....	46
DÉCISION DU 31.10.2003	47
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - A.G.A.P.E.S. à Bègles (33).....	47
DÉCISION DU 31.10.2003	47
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "ADCB & Partage" à Belvès (24).....	47
DÉCISION DU 31.10.2003	48
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Soutien Scolaire » à Bénéjacq (64).....	48
DÉCISION DU 31.10.2003	48
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise L'Age d'Or Services » à Benesse Marenne (40).....	48
DÉCISION DU 31.10.2003	49
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association d'Assistance Rapide à Domicile" à Bergerac (24).....	49
DÉCISION DU 31.10.2003	50
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Auxiliaire de Vie" à Bergerac (24).....	50
DÉCISION DU 31.10.2003	50
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Aide 24" à Bergerac (24).....	50
DÉCISION DU 31.10.2003	51
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Aide à Domicile aux Personnes Agées à Bergerac.....	51
DÉCISION DU 31.10.2003	52
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Aide Familiale à Domicile à Bergerac (24).....	52
DÉCISION DU 31.10.2003	52
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale d'Aide à Domicile Nord à Bias (47).....	52
DÉCISION DU 31.10.2003	53
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Bias (47).....	53
DÉCISION DU 31.10.2003	54
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association AISAD » à Biganos (33).....	54
DÉCISION DU 31.10.2003	54
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire d'Entr'Aide Travail à Biscarosse.....	54
DÉCISION DU 31.10.2003	55
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Objectif Services » à Bizanos (64).....	55
DÉCISION DU 31.10.2003	56
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide au Quotidien » à Boé (47).....	56

DÉCISION DU 31.10.2003	56
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soins & Services d'Aide à Domicile Boé » à Boé.....	56
DÉCISION DU 31.10.2003	57
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Aide à Domicile » à Bon Rencontre (47)	57
DÉCISION DU 31.10.2003	57
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Entreprise « BMSP – Service aux Personnes » à Bon Rencontre (47)	57
DÉCISION DU 31.10.2003	58
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire des Restaurants du Cœur de l'Agenais à Bon Rencontre (47).....	58
DÉCISION DU 31.10.2003	59
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Entreprise « LAGIERE Espaces Verts » à Bonnut (64)	59
DÉCISION DU 31.10.2003	59
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide Familiale à Domicile » à Bordeaux (33)	59
DÉCISION DU 31.10.2003	60
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Pédagogis » à Bordeaux (33).....	60
DÉCISION DU 31.10.2003	61
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Baby Home Service France Etablissement d'Aquitaine" à Bordeaux (33).....	61
DÉCISION DU 31.10.2003	61
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise SARL L'Ecole Moderne » à Bordeaux (33).....	61
DÉCISION DU 31.10.2003	62
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Ecole Math Avenir » à Bordeaux (33).....	62
DÉCISION DU 31.10.2003	62
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Domicours » à Bordeaux (33).....	62
DÉCISION DU 31.10.2003	63
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Services Aide à Domicile de Bordeaux » à Bordeaux (33)	63
DÉCISION DU 31.10.2003	64
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise SARL Après La Classe » à Bordeaux (33).....	64
DÉCISION DU 31.10.2003	64
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - A.D.P.A. à Bordeaux (33).....	64
DÉCISION DU 31.10.2003	65
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Bordeaux Inter Challenge" à Bordeaux (33).....	65
DÉCISION DU 31.10.2003	65
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Départementale ADMR de la Gironde » à Bordeaux (33)	65
DÉCISION DU 31.10.2003	66
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Organisation Girondine de Garde à Domicile à Bordeaux (33)	66
DÉCISION DU 31.10.2003	67
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Réponse Emploi - ARE 33" à Bordeaux (33)	67
DÉCISION DU 31.10.2003	67
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Union des Aveugles du Sud-Ouest » à Bordeaux (33).....	67
DÉCISION DU 31.10.2003	68
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Centre d'Aide Familiale » à Bordeaux (33).....	68
DÉCISION DU 31.10.2003	68
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aides à Domicile du Pavillon » à Bordeaux (33).....	68

DÉCISION DU 31.10.2003	69
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise SARL Bac Plus » à Bordeaux (33).....	69
DÉCISION DU 31.10.2003	70
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services à Domicile des Résidents des Jardins d'Arcadie » à Bordeaux (33).....	70
DÉCISION DU 31.10.2003	70
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Rayon de Soleil » à Bordeaux (33).....	70
DÉCISION DU 31.10.2003	71
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de l'Aide Familiale Populaire / CSF » à Bordeaux (33).....	71
DÉCISION DU 31.10.2003	71
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Girondine d'Aide aux Personnes Agées » à Bordeaux (33).....	71
DÉCISION DU 31.10.2003	72
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Gardes à Domicile du Pavillon" à Bordeaux.....	72
DÉCISION DU 31.10.2003	73
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Fédération ADMR Gironde Service Mandataire » à Bordeaux (33).....	73
DÉCISION DU 31.10.2003	73
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Croix Rouge Française » à Bordeaux (33).....	73
DÉCISION DU 31.10.2003	74
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association pour l'Autonomie des Aînés à Domicile » à Bordeaux (33).....	74
DÉCISION DU 31.10.2003	74
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Ressi » à Bordeaux (33).....	74
DÉCISION DU 31.10.2003	75
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Traumatisés Crâniens Assistance UEROS » à Bordeaux (33).....	75
DÉCISION DU 31.10.2003	76
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques Solidarité Emploi » à Bordeaux (33).....	76
DÉCISION DU 31.10.2003	76
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Mosaïque Agora Junior" à Boulazac (24).....	76
DÉCISION DU 31.10.2003	77
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Réso-Intermédiaire" à Le Bouscat (33).....	77
DÉCISION DU 31.10.2003	78
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association des Paralysés de France - Service Auxiliaire de Vie à Le Bouscat (33).....	78
DÉCISION DU 31.10.2003	78
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide & de Maintien à Domicile des Personnes Agées » à Le Bouscat (33).....	78
DÉCISION DU 31.10.2003	79
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Mandataire d'Aides Multiples au Maintien à Domicile" à Brantôme (24).....	79
DÉCISION DU 31.10.2003	80
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association 2000 Printemps Agir Pour l'Aide à Domicile » à Bruges (33).....	80
DÉCISION DU 31.10.2003	80
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Bleu Lavande » à Bruges (33).....	80
DÉCISION DU 31.10.2003	81
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intermédiaire Eurêka Service » à Bruges (33).....	81

DÉCISION DU 31.10.2003	81
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural » à Cadillac (33)	81
DÉCISION DU 31.10.2003	82
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Aide Amicale aux Personnes Agées" à Le Buisson de Cadouin (24).....	82
DÉCISION DU 31.10.2003	83
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soins & Services d'Aide à Domicile » à Buzet sur Baïse (47).....	83
DÉCISION DU 31.10.2003	83
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Individuelle Demoulin Pascale » à Cadaujac (33).....	83
DÉCISION DU 31.10.2003	84
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Emplois Domicile Service des Ières Côtes" à Camblanes (33).....	84
DÉCISION DU 31.10.2003	84
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association d'Aide à Domicile à Cambou-les-Bains (64).....	84
DÉCISION DU 31.10.2003	85
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Cancon (47)	85
DÉCISION DU 31.10.2003	86
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées à Cancon (47)	86
DÉCISION DU 31.10.2003	86
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Capbreton » à Capbreton (40)	86
DÉCISION DU 31.10.2003	87
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - AADOCC à Carlux (24)	87
DÉCISION DU 31.10.2003	87
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Soubiran Paysages & Pépinières » à Casseneuil (47).....	87
DÉCISION DU 31.10.2003	88
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées » à Casseneuil (47)	88
DÉCISION DU 31.10.2003	89
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services, Soins, Aides à Domicile » à Casteljaloux (47).....	89
DÉCISION DU 31.10.2003	89
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Castelmoron (47).....	89
DÉCISION DU 31.10.2003	90
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Castets » à Castets (40)	90
DÉCISION DU 31.10.2003	91
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Castillonès (47).....	91
DÉCISION DU 31.10.2003	92
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services, Soins, Aides à Domicile » à Castillonès (47).....	92
DÉCISION DU 31.10.2003	92
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Service "Santé Garonne" à Caudrot (33).....	92
DÉCISION DU 31.10.2003	93
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire Langonnaise de Garde particulière à Domicile à Caudrot (33)	93
DÉCISION DU 31.10.2003	94
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Aide à Domicile de Caumont Fourques Sainte Marthe » à Caumont sur Garonne (47).....	94
DÉCISION DU 31.10.2003	94
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Educadis » à Cenon (33)	94

DÉCISION DU 31.10.2003	95
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Familles Rurales - Association de Cérons" à Cérons (33)	95
DÉCISION DU 31.10.2003	95
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Chancelade Aide à Domicile" à Chancelade (24)	95
DÉCISION DU 31.10.2003	96
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association mandataire "CIMAD" à Chancelade (24).....	96
DÉCISION DU 31.10.2003	97
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association ASSAD de Clairac Bourran Laffite-sur-Lot » à Clairac (47)	97
DÉCISION DU 31.10.2003	97
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Mandataire d'Aide à Domicile à Coirac (33)	97
DÉCISION DU 31.10.2003	98
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Club Ami des Anciens » à Coirac (33).....	98
DÉCISION DU 31.10.2003	98
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Colayrac (47)	98
DÉCISION DU 31.10.2003	99
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Intermédiaire Solidarité Soutien Service "33"" à Coulouniex Chamiers (24).....	99
DÉCISION DU 31.10.2003	100
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association d'Aide à Domicile & Vie Sociale" à Coulouniex Chamiers (24).....	100
DÉCISION DU 31.10.2003	100
Renouvellement d'agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association d'Aide à Domicile & Vie Sociale à Coulouniex Chamiers (24)	100
DÉCISION DU 31.10.2003	101
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Etablissement Intercantonal Nord Libournais » à Coutras (33).....	101
DÉCISION DU 31.10.2003	101
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Service d'Aide au Maintien à Domicile" à Coux & Bicaroque (24).....	101
DÉCISION DU 31.10.2003	102
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Soins Services Aides-Ménagères" à Cubjac (24)	102
DÉCISION DU 31.10.2003	103
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Famille Rurale de Cudos & Sauviac » à Cudos (33)	103
DÉCISION DU 31.10.2003	103
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Aide Service à Domicile » à Damazan	103
DÉCISION DU 31.10.2003	104
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Bourse d'Aide aux Chômeurs » à Dax (40).....	104
DÉCISION DU 31.10.2003	104
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Saint Paul Les Dax » à Dax (40)	104
DÉCISION DU 31.10.2003	105
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « A.G.A.D. » à Dax (40)	105
DÉCISION DU 31.10.2003	106
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Mandataire d'Aide à Domicile du Canton de Domme" à Domme (24)	106
DÉCISION DU 31.10.2003	106
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intercommunale d'Aide à Domicile aux Personnes Agées & Handicapées de Duras & des Communes Avoisinantes » à Duras (47).....	106

DÉCISION DU 31.10.2003	107
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton d'Espelette » à Espelette (64).....	107
DÉCISION DU 31.10.2003	107
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Sociale pour l'Emploi - Service aux Personnes à Eysines (33)	107
DÉCISION DU 31.10.2003	108
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Union des Familles d'Accueil de la Gironde à Eysines (33).....	108
DÉCISION DU 31.10.2003	109
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Cassa » à Eysines (33).....	109
DÉCISION DU 31.10.2003	109
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire Sociale pour l'Emploi à Eysines (33)	109
DÉCISION DU 31.10.2003	110
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association DO MI FA 33 » à Fargues Saint Hilaire (33)	110
DÉCISION DU 31.10.2003	111
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Intermédiaire Service Cadillac" à Le Fleix (24).....	111
DÉCISION DU 31.10.2003	111
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association de Services aux Personnes de Fouleyronnes à Fouleyronnes (47)	111
DÉCISION DU 31.10.2003	112
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide à Domicile de Foulayronnes » à Foulayronnes (47)	112
DÉCISION DU 31.10.2003	113
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Cantonale de Francescas d'Aide à Domicile aux Personnes Agées » à Francescas (47)	113
DÉCISION DU 31.10.2003	113
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Nord Fronsadaise d'Aide & de Garde à Domicile » à Galgon (33).....	113
DÉCISION DU 31.10.2003	114
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « SSIADPA Association Gestionnaire » à Gan (64).....	114
DÉCISION DU 31.10.2003	114
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Entreprise "Service + 24" à Gardonne (24)	114
DÉCISION DU 31.10.2003	115
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « PAP » à Gelos (64)	115
DÉCISION DU 31.10.2003	116
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Domicile Santé" à Gradignan (33)	116
DÉCISION DU 31.10.2003	116
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "IN.CO.TEC." à Gradignan (33)	116
DÉCISION DU 31.10.2003	117
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Arche de Beausoleil & Leur Famille » à Gradignan (33).....	117
DÉCISION DU 31.10.2003	117
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « A.S.S.E.P. » à Gradignan (33).....	117
DÉCISION DU 31.10.2003	118
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « La Maison des Services ADMR » à Grenade sur Adour (40).....	118
DÉCISION DU 31.10.2003	119
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Guérin (47)	119
DÉCISION DU 31.10.2003	119
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Service Chalosse Tursan » à Hagetmau (40).....	119

DÉCISION DU 31.10.2003	120
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR d'Hagetmau » à Hagetmau (40)	120
DÉCISION DU 31.10.2003	121
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Jalles Solidarité" à Le Haillan (33)	121
DÉCISION DU 31.10.2003	121
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Au Fil du Temps » à Le Haillan (33)	121
DÉCISION DU 31.10.2003	122
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intercommunale d'Aide à Domicile « Laguntza Etxerat » à Hasparren (64)	122
DÉCISION DU 31.10.2003	122
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association mandataire de soutien complémentaire » à Hasparren (64)	122
DÉCISION DU 31.10.2003	123
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide & Soutien à Domicile – Vivre Ensemble » à Hendaye (64).....	123
DÉCISION DU 31.10.2003	124
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association de Services à Domicile du Canton de Houeillès » à Houeillès (47).....	124
DÉCISION DU 31.10.2003	124
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Assistance Aide Administration » à Jurançon (64).....	124
DÉCISION DU 31.10.2003	125
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Pouillon » à Labatut (40).....	125
DÉCISION DU 31.10.2003	126
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Cantonale Félix Arnaudin Entraide Mutualiste du 3 ^{ème} Age » à Labouheyre (40)	126
DÉCISION DU 31.10.2003	126
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association de Soins & de Services d'Aide à Domicile à Lacapelle Biron (47)	126
DÉCISION DU 31.10.2003	127
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du Canton de Lagor » à Lagor (64).....	127
DÉCISION DU 31.10.2003	128
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Aide à Domicile aux Personnes du Canton de Langon" à Langon (33)	128
DÉCISION DU 31.10.2003	128
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale d'Aide du Service à Domicile du Langonnais » à Langon (33)	128
DÉCISION DU 31.10.2003	129
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intercommunale d'Aide & Maintien à Domicile à Lanouaille (24)	129
DÉCISION DU 31.10.2003	130
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide à Domicile du Canton de Laplume » à Laplume (47).....	130
DÉCISION DU 31.10.2003	130
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aides & Services à Domicile » à Laroque Timbaut (47)	130
DÉCISION DU 31.10.2003	131
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Laroque Timbaut (47).....	131
DÉCISION DU 31.10.2003	131
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées à Laroque Timbaut (47).....	131
DÉCISION DU 31.10.2003	132
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Aide à Domicile en Milieu Rural à Lauzun (47)	132

DÉCISION DU 31.10.2003	133
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Lauzun » à Lauzun (47).....	133
DÉCISION DU 31.10.2003	133
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées » à Lavardac (47).....	133
DÉCISION DU 31.10.2003	134
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural – La Roseraie » à Layrac (47).....	134
DÉCISION DU 31.10.2003	135
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « La Baie des Aides » à Lège Cap Ferret (33).....	135
DÉCISION DU 31.10.2003	136
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton de Lembeye » à Lembeye (64).....	136
DÉCISION DU 31.10.2003	136
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Graves Services Assistance Organisation" à Léognan (33).....	136
DÉCISION DU 31.10.2003	137
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc à Lesparre (33).....	137
DÉCISION DU 31.10.2003	137
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "S.O.S. Emploi Médoc" à Lesparre (33).....	137
DÉCISION DU 31.10.2003	138
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Entreprise « Viva » à Levignac de Guyenne (47).....	138
DÉCISION DU 31.10.2003	139
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intercommunale d'Aide à Domicile » à Lévigignac de Guyenne (47).....	139
DÉCISION DU 31.10.2003	139
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Libournaise de Services aux personnes à Libourne (33).....	139
DÉCISION DU 31.10.2003	140
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Organisation Libournaise de Garde & d'Aide à Domicile à Libourne (33).....	140
DÉCISION DU 31.10.2003	140
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Les Amis du Born & du Marensin » à Lit & Mixe (40).....	140
DÉCISION DU 31.10.2003	141
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Groupe « APR Service » à Lons (64).....	141
DÉCISION DU 31.10.2003	142
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association L'Oiseau du Paradis » à Lormont (33).....	142
DÉCISION DU 31.10.2003	142
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "ASS 33" à Lormont (33).....	142
DÉCISION DU 31.10.2003	143
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intercommunale d'Actions Sociales du Lussacais » à Lussac (33).....	143
DÉCISION DU 31.10.2003	143
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD » à Marmande (47).....	143
DÉCISION DU 31.10.2003	144
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association intermédiaire » à Marmande (47).....	144
DÉCISION DU 31.10.2003	145
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Marmande (47).....	145
DÉCISION DU 31.10.2003	145
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Aide Ménagère Marsacoise" à Marsac sur l'Isle (24).....	145

DÉCISION DU 31.10.2003	146
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Le Mas d'Agenais (47).....	146
DÉCISION DU 31.10.2003	147
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association de Soins à Domicile pour Personnes Agées à Mauléon (64).....	147
DÉCISION DU 31.10.2003	147
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ASSAD – Canton de Meilhan » à Meilhan sur Garonne (47).....	147
DÉCISION DU 31.10.2003	148
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Service entre les Générations" à Mensignac (24).....	148
DÉCISION DU 31.10.2003	149
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Sitting & Shopping" à Mérygnac (33).....	149
DÉCISION DU 31.10.2003	149
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Mérygnac Association Services" à Mérygnac.....	149
DÉCISION DU 31.10.2003	150
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Vie Santé Mérygnac" à Mérygnac (33).....	150
DÉCISION DU 31.10.2003	151
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "ADMR Les 2 Vallées" à Meyrals (24).....	151
DÉCISION DU 31.10.2003	151
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Aide à Domicile au Personnes Agées & aux Handicapés du Canton de Mézin » à Mézin (47).....	151
DÉCISION DU 31.10.2003	152
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Mandataire » à Mézin (47).....	152
DÉCISION DU 31.10.2003	152
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Mézin (47).....	152
DÉCISION DU 31.10.2003	153
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intermédiaire du Pays de Lauzun-Miramont » à Miramont de Guyenne (47).....	153
DÉCISION DU 31.10.2003	154
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Service Mandataire Aide aux Personnes Agées & Handicapées » à Miramont de Guyenne (47).....	154
DÉCISION DU 31.10.2003	154
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services & de Soins à Domicile » à Miramont de Guyenne (47).....	154
DÉCISION DU 31.10.2003	155
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD Monclar » à Monclar d'Agenais (47).....	155
DÉCISION DU 31.10.2003	155
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « A Tout Service » à Monein (64).....	155
DÉCISION DU 31.10.2003	156
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Montfort en Chalosse » à Montfort en Chalosse (40).....	156
DÉCISION DU 31.10.2003	157
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Monsempron Libos (47).....	157
DÉCISION DU 31.10.2003	157
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Montayral (47).....	157
DÉCISION DU 31.10.2003	158
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Solidarité Travail » à Mont de Marsan (40).....	158

DÉCISION DU 31.10.2003	159
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise SARL SP Services » à Mont de Marsan (40).....	159
DÉCISION DU 31.10.2003	159
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Montflanquin (47).....	159
DÉCISION DU 31.10.2003	160
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « A.S.S.A.D. / A.D.P.A. Fumel » à Monsempron Libos (47).....	160
DÉCISION DU 31.10.2003	161
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Intercommunale de Maintien à Domicile" à Montpon Monestérol (24)	161
DÉCISION DU 31.10.2003	161
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du Luy & Gabas » à Morlaas (64)	161
DÉCISION DU 31.10.2003	162
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Locale pour Services & Soutien à Domicile" à Mouleydier (24).....	162
DÉCISION DU 31.10.2003	162
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Mugron » à Mugron	162
DÉCISION DU 31.10.2003	163
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association d'Aide à Domicile - Foyer 3 ^{ème} Age" à Mussidan (24)	163
DÉCISION DU 31.10.2003	164
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton de Nay Ouest » à Nay (64).....	164
DÉCISION DU 31.10.2003	164
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Atout Séniors » à Nay (64).....	164
DÉCISION DU 31.10.2003	165
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton de Nay Est » à Nay (64)	165
DÉCISION DU 31.10.2003	166
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Nérac (47).....	166
DÉCISION DU 31.10.2003	166
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Intermédiaire des Deux Vallées - Espaces Solidarité Emploi" à Neuvic sur l'Isle (24).....	166
DÉCISION DU 31.10.2003	167
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Neuvicoise d'Animation de Coordination & d'Entraide" à Neuvic sur l'Isle (24)	167
DÉCISION DU 31.10.2003	168
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire Intercommunale Multiservices du Ciron à Noaillan (33).....	168
DÉCISION DU 31.10.2003	168
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Sanilhacoise d'Aides à Domicile" à Notre Dame de Sanilhac (24)	168
DÉCISION DU 31.10.2003	169
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Oeyreluy » à Oeyreluy (40).....	169
DÉCISION DU 31.10.2003	170
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association de Soutien & d'Assistance à Domicile à Oloron Sainte Marie (64).....	170
DÉCISION DU 31.10.2003	170
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Emploi Service » à Oloron Sainte Marie (64)	170
DÉCISION DU 31.10.2003	171
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Emploi Service Qualité » à Oloron Sainte Marie (64).....	171

DÉCISION DU 31.10.2003	171
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Peyrehorade » à Orthevielle (40).....	171
DÉCISION DU 31.10.2003	172
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Espace Info Jeunes Job Express » à Orthez (64).....	172
DÉCISION DU 31.10.2003	173
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Lo Calei » à Orthez (64).....	173
DÉCISION DU 31.10.2003	173
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise L'Age d'Or Services » à Parempuyre (33)	173
DÉCISION DU 31.10.2003	174
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Aide à Domicile Services » à Parentis en Born (40)	174
DÉCISION DU 31.10.2003	174
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Le Passage (47).....	174
DÉCISION DU 31.10.2003	175
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Entreprise Individuelle « J. GABILLON » à Pau (64).....	175
DÉCISION DU 31.10.2003	176
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Abitat Services » à Pau (64)....	176
DÉCISION DU 31.10.2003	176
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Proxim'Services Laherrère » à Pau (64)	176
DÉCISION DU 31.10.2003	177
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aider Pyrénées-Atlantiques » à Pau (64)..	177
DÉCISION DU 31.10.2003	177
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Agence Paloise de Services Laherrère » à Pau (64).....	177
DÉCISION DU 31.10.2003	178
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide & Intervention à Domicile – Béarn & Soule » à Pau (64)	178
DÉCISION DU 31.10.2003	179
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ADOVIC – Aide à Domicile pour la Vie Quotidienne » à Pau (64)	179
DÉCISION DU 31.10.2003	179
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Travail & Partage – Délégation Secours catholique » à Pau (64)	179
DÉCISION DU 31.10.2003	180
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Intercommunale de Soins - Services Aides Ménagères" à Payzac (24)	180
DÉCISION DU 31.10.2003	181
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Services d'Aide à Domicile du Canton de Penne d'Agenais » à Penne d'Agenais (47)	181
DÉCISION DU 31.10.2003	181
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Réso-Emplois à Domicile » à Parempuyre (33).....	181
DÉCISION DU 31.10.2003	182
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Maintien à Domicile des Personnes Agées & Aide à la Vie Scolaire du Canton de Pellegrue » à Pellegrue (33).....	182
DÉCISION DU 31.10.2003	182
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Groupement d'employeurs APAMH" à Périgueux (24)	182
DÉCISION DU 31.10.2003	183
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Europa Etude" à Périgueux (24).....	183
DÉCISION DU 31.10.2003	184
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association d'Aide Ménagère à Domicile" à Périgueux (24).....	184

DÉCISION DU 31.10.2003	184
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Aide & Intervention à Domicile Périgord Famille - Médiation familiale" à Périgueux (24)	184
DÉCISION DU 31.10.2003	185
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Fédération départementale des Associations ADMR de la Dordogne à Périgueux	185
DÉCISION DU 31.10.2003	186
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Locale ADMR de Dordogne à Périgueux (24)	186
DÉCISION DU 31.10.2003	186
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Soins Santé Domicile » à Pessac (33)	186
DÉCISION DU 31.10.2003	187
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "La Clé des Ages" à Pessac (33).....	187
DÉCISION DU 31.10.2003	187
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire pour l'Aide aux Chômeurs de Pessac à Pessac (33).....	187
DÉCISION DU 31.10.2003	188
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR 4 » à Poey de Lescar (64).....	188
DÉCISION DU 31.10.2003	189
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Pomarez » à Pomarez (40).....	189
DÉCISION DU 31.10.2003	189
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Familles Rurales - Les Coteaux de Bordeaux" à Pompignac (33)	189
DÉCISION DU 31.10.2003	190
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « SAPA Services » à Pont du Casse (47).....	190
DÉCISION DU 31.10.2003	191
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Fédération des Associations Locales d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Lot & Garonne » à Pont-du-Casse (47)	191
DÉCISION DU 31.10.2003	191
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Mieux Vivre en Montanerès » à Pontiacq Viellepinte (64)	191
DÉCISION DU 31.10.2003	192
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Vivre & Agir en Milieu rural » à Pontiacq Viellepinte (64).....	192
DÉCISION DU 31.10.2003	193
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Pont du Casse (47).....	193
DÉCISION DU 31.10.2003	193
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Inter Travaux Services" à Portets (33)	193
DÉCISION DU 31.10.2003	194
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Port Sainte Marie (47)	194
DÉCISION DU 31.10.2003	195
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale d'Aide à Domicile Sud à Port Sainte Marie (47)	195
DÉCISION DU 31.10.2003	195
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées « Les Deux Vallées » à Port Sainte Marie (47)	195
DÉCISION DU 31.10.2003	196
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Prayssas » à Prayssas (47)	196
DÉCISION DU 31.10.2003	197
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soins & Services d'Aide à Domicile » à Pujols (47)	197

DÉCISION DU 31.10.2003	197
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées » à Pujols sur Dordogne (33)	197
DÉCISION DU 31.10.2003	198
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Puymirol (47).....	198
DÉCISION DU 31.10.2003	199
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Razacoise d'Entraide Solidarité aux Personnes Agées à Razac-sur-l'Isle (24)	199
DÉCISION DU 31.10.2003	199
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intercantonale Intermédiaire "Inter-Emploi" à La Réole (33).....	199
DÉCISION DU 31.10.2003	200
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale du Service à Domicile en Milieu Rural du Réolais » à La Réole (33)	200
DÉCISION DU 31.10.2003	201
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association pour l'Aide Ménagère à Domicile de Rouffignac » à Rouffignac Saint Cernin (24).....	201
DÉCISION DU 31.10.2003	201
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Labouheyre Lompre » à Sabres (40)	201
DÉCISION DU 31.10.2003	202
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Créon Domicile Services » à Sadirac (33).....	202
DÉCISION DU 31.10.2003	203
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide à Domicile à Saint-André-de-Cubzac (33)	203
DÉCISION DU 31.10.2003	203
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Relais A.I." à Saint-André-de-Cubzac (33).....	203
DÉCISION DU 31.10.2003	204
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Solidarité Entraide" à Saint-Astier (24).....	204
DÉCISION DU 31.10.2003	205
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association locale ADMR du Canton de Saint-Aulaye à Saint-Aulaye (24)	205
DÉCISION DU 31.10.2003	205
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Entraide Multiple à Saint-Ciers-sur-Gironde (33).....	205
DÉCISION DU 31.10.2003	206
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Foyer Paule de Carbonnier" à Saint-Cyprien (24).....	206
DÉCISION DU 31.10.2003	207
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Aide à Domicile de Saint-Barthélémy » à Saint-Barthélémy d'Agenais (47)	207
DÉCISION DU 31.10.2003	207
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association "Familles Rurales - Services d'Aides Ménagères" à Saint-Emilion (33).....	207
DÉCISION DU 31.10.2003	208
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association des Œuvres Sociales Illacaises » à Saint –Jean d' Illac.....	208
DÉCISION DU 31.10.2003	209
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Mandataire « Etxegoki » à Saint-Jean de Luz (64)	209
DÉCISION DU 31.10.2003	209
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intercommunale pour l'Aide à Domicile à Saint-Jean-de-Luz (64).....	209
DÉCISION DU 31.10.2003	210
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Saint Hilaire de Lusignan (47).....	210

DÉCISION DU 31.10.2003	211
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association d'Aide à Domicile" à Saint-Léon-sur-l'Isle (24)	211
DÉCISION DU 31.10.2003	211
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Le Temps de Vivre » à Saint-Loubès (33)	211
DÉCISION DU 31.10.2003	212
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide Matérielle & Morale aux Personnes Agées et aux Familles à Saint-Maixant (33)	212
DÉCISION DU 31.10.2003	213
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Saint Maurin » à Saint-Maurin (47)	213
DÉCISION DU 31.10.2003	213
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide à Domicile du Haut-Médoc à Saint-Médard-en-Jalles (33)	213
DÉCISION DU 31.10.2003	214
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Adin Ederra » à Saint-Palais (64)	214
DÉCISION DU 31.10.2003	215
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association de Soins & Services d'Aide à Domicile » à Saint Pardoux Isaac (47)	215
DÉCISION DU 31.10.2003	215
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Famille Solidarité Landaise » à Saint-Paul (40).....	215
DÉCISION DU 31.10.2003	216
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Api'Dom » à Saint Paul Les Dax (40).....	216
DÉCISION DU 31.10.2003	216
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Tremplins pour l'Emploi" à Saint-Quentin-de-Baron (33).....	216
DÉCISION DU 31.10.2003	217
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Entreprise Hom'Service » à Saint Quentin de Baron (33).....	217
DÉCISION DU 31.10.2003	218
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association de Maintien à Domicile à Saint-Savin-de-Blaye (33)	218
DÉCISION DU 31.10.2003	218
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Main d'œuvre Services" à Saint-Sernin sur l'Isle (33)	218
DÉCISION DU 31.10.2003	219
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Saint Sever » à Saint Sever (40).....	219
DÉCISION DU 31.10.2003	220
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Saint-Sylvestre (47)	220
DÉCISION DU 31.10.2003	221
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Locale « ADMR de Saint Vincent de Tyrosse » à Saint Vincent de Tyrosse (40)	221
DÉCISION DU 31.10.2003	221
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Sainte-Bazeille » à Sainte-Bazeille (47).....	221
DÉCISION DU 31.10.2003	222
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées « Soins 2000 » à Sainte Colombe (47)	222
DÉCISION DU 31.10.2003	223
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Sainte Colombe en Bruilhois (47)	223
DÉCISION DU 31.10.2003	223
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Sainte Livrade » à Sainte Livrade sur Lot (47).....	223

DÉCISION DU 31.10.2003	224
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association locale « ADMR du canton de Salies du Béarn » à Salies du Béarn (64)	224
DÉCISION DU 31.10.2003	225
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide à Domicile à Salignac Eyvigues (24).....	225
DÉCISION DU 31.10.2003	225
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale ADMR de Samadet » à Samadet (40)	225
DÉCISION DU 31.10.2003	226
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Trait d'Union Espace Economique Emploi" à Sarlat.....	226
DÉCISION DU 31.10.2003	226
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association mandataire "Le Colombier" à Sarlat La Canéda (24)	226
DÉCISION DU 31.10.2003	227
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association prestataire "Le Colombier" à Sarlat La Canéda (24)	227
DÉCISION DU 31.10.2003	228
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Présence à Domicile » à Sauveterre de Béarn (64)	228
DÉCISION DU 31.10.2003	228
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire « Domicile Services » à Serres Castet (64)	228
DÉCISION DU 31.10.2003	229
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Groupement d'employeurs « ADMR Travailleuses Familiales & Aides Ménagères aux Familles » à Serres-Castet (64).....	229
DÉCISION DU 31.10.2003	230
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Entreprise « NASTEP Service » à Serres-Castet.....	230
DÉCISION DU 31.10.2003	230
Agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – Fédération Départementale « ADMR des Pyrénées-Atlantiques » à Serres Castet (64).....	230
DÉCISION DU 31.10.2003	231
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Seyches & Environs » à Seyches (47)	231
DÉCISION DU 31.10.2003	231
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association locale « ADMR de la Vallée de l'Ousse » à Soumoulou (64).....	231
DÉCISION DU 31.10.2003	232
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale ADMR de Soustons » à Soustons (40).....	232
DÉCISION DU 31.10.2003	233
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Fédération Départementale des Associations ADMR » à Soustons (40).....	233
DÉCISION DU 31.10.2003	233
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Relais Emplois Familiaux » à Talence (33).....	233
DÉCISION DU 31.10.2003	234
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Intermédiaire "Réagir" à Talence (33).....	234
DÉCISION DU 31.10.2003	234
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale ADMR de Tartas » à Tartas (40).....	234
DÉCISION DU 31.10.2003	235
Renouvellement d'agrément initial simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Intern'Aide 24 » à Terrasson (24)	235
DÉCISION DU 31.10.2003	236
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association Locale ADMR du Canton de Thénon" à Thénon (24)	236

DÉCISION DU 31.10.2003	236
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « ADMR du canton de Thèze » à Thèze (64).....	236
DÉCISION DU 31.10.2003	237
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Interm'Aide" à Terrasson (24).....	237
DÉCISION DU 31.10.2003	238
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « A.A.D. Aide à Domicile » à La Teste de Buch (33).....	238
DÉCISION DU 31.10.2003	238
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association d'Aide à Domicile du Haut-Périgord à Thiviers (24).....	238
DÉCISION DU 31.10.2003	239
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Tonneins » à Tonneins (47).....	239
DÉCISION DU 31.10.2003	239
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire à Tonneins (47).....	239
DÉCISION DU 31.10.2003	240
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Associations des Services aux Familles à Tonneins (47).....	240
DÉCISION DU 31.10.2003	241
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD du Canton de Tournon » à Tournon (47).....	241
DÉCISION DU 31.10.2003	241
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Office Socio-Culturel à Tresses (33).....	241
DÉCISION DU 31.10.2003	242
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Familles Rurales « Association Zuretako » à Uhart Cize (64).....	242
DÉCISION DU 31.10.2003	243
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association « Garde à Domicile » à Urrugne (64).....	243
DÉCISION DU 31.10.2003	243
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire d'Aide aux Personnes Agées « Eliza Hegi » à Ustaritz (64).....	243
DÉCISION DU 31.10.2003	244
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association locale « ADMR du Labourd » à Ustaritz (64).....	244
DÉCISION DU 31.10.2003	245
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère de Vergt (24).....	245
DÉCISION DU 31.10.2003	245
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Association Locale "ADMR - Canton de Verteillac" à Verteillac.....	245
DÉCISION DU 31.10.2003	246
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Verteuil d'Agenais (47).....	246
DÉCISION DU 31.10.2003	247
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Vianne (47).....	247
DÉCISION DU 31.10.2003	247
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - "Association AIVAP" à Villamblard (24).....	247
DÉCISION DU 31.10.2003	248
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Au Gré du Temps » à Villenave d'Ornon (33).....	248
DÉCISION DU 31.10.2003	249
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers - Aile Emplois Familiaux à Villenave d'Ornon (33).....	249

DÉCISION DU 31.10.2003	249
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intermédiaire A.I.L.E. » à Villenave d'Ornon (33).....	249
DÉCISION DU 31.10.2003	250
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Locale ADMR de Villeneuve de Marsan » à Villeneuve (40).....	250
DÉCISION DU 31.10.2003	251
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « ASSAD de Villeneuve sur Lot » à Villeneuve sur Lot (47)	251
DÉCISION DU 31.10.2003	251
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – Association Intermédiaire du Pays Haut Agenais à Villeneuve sur Lot (47).....	251
DÉCISION DU 31.10.2003	252
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Aide à Domicile en Milieu Rural » à Villeréal (47)	252
DÉCISION DU 31.10.2003	253
Renouvellement d'agrément simple au titre des emplois de services aux particuliers – « Association Intercommunale d'Aide à Domicile » à Virazeil (47).....	253



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES D'AIDES & DE SOINS À
DOMICILE DU NORD LIBOURNAIS À ABZAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intercommunale d'Actions Sociales d'Aides et de Soins à Domicile du Nord Libournais 3, rue du Docteur Texier 33230 ABZAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intercommunale d'Actions Sociales d'Aides et de Soins à Domicile du Nord Libournais 3, rue du Docteur Texier 33230 ABZAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
« COUP DE POUCE » À AGEN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Coup de Pouce 50, Rue R. Cœur de Lion 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Coup de Pouce 50, Rue R. Cœur de Lion 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION D'AIDE &
INTERVENTION À DOMICILE À AGEN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'aide et Intervention a domicile 47 12, rue Fleurus 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'aide et Intervention a domicile 47 12, rue Fleurus 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « MÉNAGE SERVICE » À AGEN
(47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à MENAGE SERVICE 17, Place JB Durand 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de MENAGE SERVICE 17, Place JB Durand 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE AUX MALADES & AUX HANDICAPÉES DE LOT &
GARONNE » À AGEN*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Départementale aux Malades et aux Handicapés de Lot et Garonne 82, rue Lafayette 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Départementale aux Malades et aux Handicapés de Lot et Garonne 82, rue Lafayette 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION SERVICE DE
DÉPANNAGE & D'ENTRETIEN DU DISTRICT D'AGEN » À AGEN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Service de Dépannage et d'Entretien du District d'Agen 134, Place Lamennais -
47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Service de Dépannage et d'Entretien du District d'Agen 134, Place Lamennais 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE » À AGEN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile 134, Place Lamennais 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile 134, Place Lamennais 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOUTIEN
COMPLÉMENTAIRE À DOMICILE D'AGEN » À AGEN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soutien complémentaire à Domicile d'Agén 134, Place Lamennais 47000 AGEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soutien complémentaire à Domicile d'Agén 134, Place Lamennais 47000 AGEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À AIGUILLON (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 2, Rue de la Gare 47190 AIGUILLON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 2, Rue de la Gare 47190 AIGUILLON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE DU PAYS DU CONFLUENT » À AIGUILLON (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire du Pays du Confluent 2, Place du 14 juillet 47190 AIGUILLON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire du Pays du Confluent 2, Place du 14 juillet 47190 AIGUILLON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AIDE À
DOMICILE SERVICES » À AIRE SUR ADOUR (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à domicile Services 18, rue du Général Labat 40800 AIRE SUR ADOUR pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à domicile Services 18, rue du Général Labat 40800 AIRE SUR ADOUR est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES,
SOINS, AIDES À DOMICILE » À ALLEMANS DU DROPT (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services, Soins, Aides à Domicile Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services, Soins, Aides à Domicile Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « FAITES LE
FAIRE » À ALLEZ & CAZENEUVE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association "Faites le Faire" Borde Bass 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association "Faites le Faire" Borde Bass 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE LA
PRESQU'ÎLE AIDE À DOMICILE » À AMBÈS***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de la Presqu'île Aide à Domicile 7, Av du Docteur G. Couaillac 33810 AMBES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de la Presqu'île Aide à Domicile 7, Av du Docteur G. Couaillac 33810 AMBES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
D'AMOU » À AMOU (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR d'Amou 66, rue du Moulin 40330 AMOU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR d'Amou 66, rue du Moulin 40330 AMOU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION BASSIN
SERVICES PERSONNES » À ANDERNOS (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Bassin Services Personnes 33, Av du Général de Gaulle 33510 ANDERNOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Bassin Services Personnes 33, Av du Général de Gaulle 33510 ANDERNOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE BASSIN PLUS » À ANDERNOS (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Bassin Plus 33, Av du Général de Gaulle 33510 ANDERNOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Bassin Plus 33, Av du Général de Gaulle 33510 ANDERNOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – « GARDE À DOMICILE » À ANGLET (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Garde à domicile 6, rue de Louillot 64600 ANGLET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Garde à domicile 6, rue de Louillot 64600 ANGLET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « HORIZONS »
À ANGLET (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire HORIZONS 16, rue de Cassaigne BP 414 64604 ANGLET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire HORIZONS 16, rue de Cassaigne BP 414 64604 ANGLET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « CÔTE BASQUE
INTERSERVICES » À ANGLET (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Côte Basque Interservices 95, Av de Biarritz 64600 ANGLET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Côte Basque Interservices 95, Av de Biarritz 64600 ANGLET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES
AUX PARTICULIERS » À ANGLET (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services aux Particuliers 12, rue Jean Hausseguy 64600 ANGLET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services aux Particuliers 12, rue Jean Hausseguy 64600 ANGLET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - SERVICE DE GARDE À DOMICILE
DU BASSIN D'ARCACHON-SUD À ARCACHON (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service de Garde à Domicile du Bassin d'Arcachon sud 8, rue Eugène Ormières 33120 ARCACHON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service de Garde à Domicile du Bassin d'Arcachon sud 8, rue Eugène Ormières 33120 ARCACHON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION RESTER CHEZ
SOI » À ARCACHON (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association "Rester chez Soi" 12, rue du Dr Texeira 33120 ARCACHON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association "Rester chez Soi" 12, rue du Dr Texeira 33120 ARCACHON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"ESSOR" À ARCACHON (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire ESSOR 26, Cours Tartas 33120 ARCACHON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire ESSOR 26, Cours Tartas 33120 ARCACHON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION MÉNAGE
SERVICE NORD BASSIN » À ARÈS (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Ass Ménage Service Nord Bassin 6, impasse Saint Brice 33740 ARES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Ass Ménage Service Nord Bassin 6, impasse Saint Brice 33740 ARES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DU BARETOUS » À ARETTE (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR du BARETOUS 29, Rue Marcel Loubens 64570 ARETTE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR du BARETOUS 29, Rue Marcel Loubens 64570 ARETTE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"DES HAUTS DE GARONNE" À ARTIGUES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire des Hauts de Garonne 36, rue Gay Lussac 33370 ARTIGUES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire des Hauts de Garonne 36, rue Gay Lussac 33370 ARTIGUES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU CANTON
D'ARZACQ » À ARZACQ (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à ADMR du Canton d'ARZACQ Place de l'Eglise 64410 ARZACQ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de ADMR du Canton d'ARZACQ Place de l'Eglise 64410 ARZACQ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « AIDE À
DOMICILE GOAZEN GOXOAN » À ASCAIN (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à domicile "GOAZEN GOXOAN" Sor Lekuan 64310 ASCAIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à domicile "GOAZEN GOXOAN" Sor Lekuan 64310 ASCAIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"MAIN D'ŒUVRE SOLIDARITÉ AUDENGE" À AUDENGE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Main d'Œuvre Solidarité Audenge M.O.S.A. 1, Rue du Port 33980
AUDENGE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Main d'Œuvre Solidarité Audenge M.O.S.A. 1, Rue du Port 33980
AUDENGE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « SARL IFADEPE » À AVENSAN
(33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à SARL IFADEPE 3, chemin du Calvaire 33480 AVENSAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de SARL IFADEPE 3, chemin du Calvaire 33480 AVENSAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU CANTON DE
GARLIN » À BALIRACQ (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de GARLIN 64330 BALIRACQ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de GARLIN 64330 BALIRACQ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOINS &
SERVICES D'AIDE À DOMICILE » À BARBASTE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins et Services d'Aide à domicile Place de la Mairie 47230 BARBASTE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins et Services d'Aide à domicile Place de la Mairie 47230 BARBASTE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSISTANCE AUX
GÉNÉRATIONS PAR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITÉ"
À BASSILLAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Assistance aux générations par l'Entraide et la Solidarité Mairie de Bassillac 24330 BASSILLAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Assistance aux générations par l'Entraide et la Solidarité Mairie de Bassillac 24330 BASSILLAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION D'AIDE & INTERVENTION À
DOMICILE « BAYONNE PAYS BASQUE » À BAYONNE (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide et Intervention à domicile Bayonne Pays Basque 9, Place des Gascons 64100 BAYONNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide et Intervention à domicile Bayonne Pays Basque 9, Place des Gascons 64100 BAYONNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION MANDATAIRE
ET PRESTATAIRE DES EMPLOIS FAMILIAUX DE LA CÔTE BASQUE »
À BAYONNE (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire et Prestataire des Emplois Familiaux de la Côte Basque 11, Place des Gascons 64100 BAYONNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire et Prestataire des Emplois Familiaux de la Côte Basque 11, Place des Gascons 64100 BAYONNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION ASSAD » À
BEAUVILLE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ASSAD Rue Saint Roch 47470 BEAUVILLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ASSAD Rue Saint Roch 47470 BEAUVILLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « SANTÉ CHEZ SOI » À
BEAUVILLE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Santé Chez Soi Rue Saint Roch 47470 BEAUVILLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Santé Chez Soi Rue Saint Roch 47470 BEAUVILLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE
« ADMR DE LA VALLÉE D'ASPE » À BEDOUS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de la Vallée d'ASPE 64490 BEDOUS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de la Vallée d'ASPE 64490 BEDOUS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ADOMI » À BÈGLES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,

- Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à ADOMI 155, cours Victor Hugo 33130 BEGLES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de ADOMI 155, cours Victor Hugo 33130 BEGLES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION SARL
DOMICIL'AIDE » À BÈGLES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Sarl Domicil'Aide 140, route de Toulouse 33130 BEGLES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Sarl Domicil'Aide 140, route de Toulouse 33130 BEGLES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - A.G.A.P.E.S. À BÈGLES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.G.A.P.E.S. 4, Rue Voltaire 33130 BEGLES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.G.A.P.E.S. 4, Rue Voltaire 33130 BEGLES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "ADCB &
PARTAGE" À BELVÈS (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADCB et partage Place de la Liberté 24170 BELVES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADCB et partage Place de la Liberté 24170 BELVES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « SOUTIEN
SCOLAIRE » À BÉNÉJACQ (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Soutien Scolaire M. Mot-Buzy Stéphane 5, rue de Coarraze 64800 BENEJACQ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Soutien Scolaire M. Mot-Buzy Stéphane 5, rue de Coarraze 64800 BENEJACQ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE L'AGE D'OR
SERVICES » À BENESSE MARENNE (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise L'Age d'Or Services 19, rue des Arbousiers 40230 BENESSE MARENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise L'Age d'Or Services 19, rue des Arbousiers 40230 BENESSE MARENNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION D'ASSISTANCE
RAPIDE À DOMICILE" À BERGERAC (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Assistance Rapide à Domicile Place Maurice Loupias 24100 BERGERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Assistance Rapide à Domicile Place Maurice Loupias - 24100 BERGERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "AUXILIAIRE DE VIE" À
BERGERAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Auxiliaire de Vie 24 4, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Auxiliaire de Vie 24 - 4, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "AIDE 24" À BERGERAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à AIDE 24 - 62, rue Pozzi - 24100 BERGERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de AIDE 24 - 62, rue Pozzi - 24100 BERGERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - AIDE À DOMICILE AUX
PERSONNES AGÉES À BERGERAC**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile aux Personnes Agées 61 bis, rue du Professeur Pozzi 24100 BERGERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile aux Personnes Agées 61 bis, rue du Professeur Pozzi 24100 BERGERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - AIDE FAMILIALE À DOMICILE À
BERGERAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide Familiale à Domicile - 22, rue du Cap. Faisandier - 24100 BERGERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide Familiale à Domicile - 22, rue du Cap. Faisandier - 24100 BERGERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE D'AIDE À
DOMICILE NORD À BIAS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à L'Association Locale d'Aide à Domicile Nord 5 Rue Jean Malbec 47300 BIAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de L'Association Locale d'Aide à Domicile Nord 5 Rue Jean Malbec 47300 BIAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À BIAS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 5, Rue Jean Malbec 47300 BIAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 5, Rue Jean Malbec 47300 BIAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AISAD » À
BIGANOS (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association AISAD 1, rue Jean Zay BP 7 33380 BIGANOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association AISAD 1, rue Jean Zay BP 7 33380 BIGANOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
D'ENTR'AIDE TRAVAIL À BISCAROSSE**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire d'Entr'aide Travail 3, rue Edouard Branly 40600 BISCAROSSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire d'Entr'aide Travail 3, rue Edouard Branly 40600 BISCAROSSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « OBJECTIF SERVICES » À
BIZANOS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association objectif Services Place Joffre 64320 BIZANOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association objectif Services Place Joffre 64320 BIZANOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE AU QUOTIDIEN » À BOÉ
(47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide au Quotidien 36, Bis rue des Roses 47550 BOE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide au Quotidien 36, Bis rue des Roses 47550 BOE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOINS &
SERVICES D'AIDE À DOMICILE BOÉ » À BOÉ**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins et Services d'Aide à domicile Boé 36, Bis rue des Roses 47550 BOE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins et Services d'Aide à domicile Boé 36, Bis rue des Roses 47550 BOE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « AIDE À
DOMICILE » À BON ENCONTRE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à Domicile Centre Mascaron 10 Rue de la République 47240 BON ENCONTRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à Domicile Centre Mascaron 10 Rue de la République 47240 BON ENCONTRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ENTREPRISE « BMSP –
SERVICE AUX PERSONNES » À BON ENCONTRE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise BMSP- service aux personnes Monsieur Michel BOUVIER 573, Avenue Albert Camus 47240 BON ENCONTRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise BMSP- service aux personnes Monsieur Michel BOUVIER 573, Avenue Albert Camus 47240 BON ENCONTRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'AGENAIS À BON ENCONTRE
(47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire des Restautants du Cœur de l'Agenais 32, rue du Jourdain 47240 BON ENCONTRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire des Restautants du Cœur de l'Agenais 32, rue du Jourdain 47240 BON ENCONTRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ENTREPRISE « LAGIERE
ESPACES VERTS » À BONNUT (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise LAGIERE Espaces Verts L'Ostaü 64300 BONNUT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise LAGIERE Espaces Verts L'Ostaü 64300 BONNUT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE
FAMILIALE À DOMICILE » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide Familiale à Domicile 176, rue Achard 33300 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide Familiale à Domicile 176, rue Achard 33300 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « PÉDAGOGIS » À BORDEAUX
(33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Pédagogis 12, rue du Manège 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Pédagogis 12, rue du Manège 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "BABY HOME SERVICE FRANCE
ETABLISSEMENT D'AQUITAINE" À BORDEAUX (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Baby Home Service France Etablissement d'Aquitaine 86, rue Porte Dijeaux 33000
BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Baby Home Service France Etablissement d'Aquitaine 86, rue Porte Dijeaux 33000
BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ENTREPRISE SARL L'ECOLE
MODERNE » À BORDEAUX (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise SARL "L'Ecole Moderne" Cours particuliers Legendre 34, rue Vital Carles 33000
BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise SARL "L'Ecole Moderne" Cours particuliers Legendre 34, rue Vital Carles 33000
BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ECOLE MATH Avenir » À
BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Ecole Math Avenir 5, allées de Tourny 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Ecole Math Avenir 5, allées de Tourny 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE DOMICOURS » À
BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,

- Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise DOMICOURS 16,cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise DOMICOURS 16,cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION SERVICES AIDE
À DOMICILE DE BORDEAUX » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Services Aide à Domicile de Bordeaux 74, cours Saint Louis 33300 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Services Aide à Domicile de Bordeaux 74, cours Saint Louis 33300 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE SARL APRÈS LA
CLASSE » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise SARL après la classe 5, rue Pierre de Coubertin 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise SARL après la classe 5, rue Pierre de Coubertin 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - A.D.P.A. À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.D.P.A. 74, Cours Saint Louis 33300 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.D.P.A. 74, Cours Saint Louis 33300 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"BORDEAUX INTER CHALLENGE" À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Bordeaux Inter Challenge 62, Rue du Palais Gallien 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Bordeaux Inter Challenge 62, Rue du Palais Gallien 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE ADMR DE LA GIRONDE » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association départementale ADMR de la Gironde 136, crs de Verdun 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association départementale ADMR de la Gironde 136, crs de Verdun 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ORGANISATION GIRONDINE DE
GARDE À DOMICILE À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Organisation Girondine de Garde à Domicile 4, rue des Frères Portmann 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Organisation Girondine de Garde à Domicile 4, rue des Frères Portmann 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"RÉPONSE EMPLOI - ARE 33" À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Réponse Emploi (ARE 33) 104, cours de la Martinique 33000
BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Réponse Emploi (ARE 33) 104, cours de la Martinique 33000
BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « UNION DES AVEUGLES DU
SUD-OUEST » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Union des Aveugles du Sud-Ouest 12, rue de Cursol 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil
2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Union des Aveugles du Sud-Ouest 12, rue de Cursol 33000 BORDEAUX est renouvelé pour
l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « CENTRE D'AIDE FAMILIALE »
À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Centre d'Aide Familiale 22, rue Walter Poupot 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Centre d'Aide Familiale - 22, rue Walter Poupot - 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDES À DOMICILE DU
PAVILLON » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,

Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aides à Domicile du Pavillon 45, Cours Galliéni 33082 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aides à Domicile du Pavillon 45, Cours Galliéni 33082 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE SARL BAC
PLUS » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Sarl BAC PLUS 25, Cours de l'Argonne 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Sarl BAC PLUS 25, Cours de l'Argonne 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES À
DOMICILE DES RÉSIDANTS DES JARDINS D'ARCADIE » À
BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de services à domicile des Résidents des Jardins d'Arcadie 70, rue de Turenne
33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

- ARTICLE 1^{er}** - L'agrément de Association de services à domicile des Résidents des Jardins d'Arcadie 70, rue de Turenne
33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.
- ARTICLE 2** - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION RAYON DE
SOLEIL » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Rayon de Soleil 9, rue des Portes de Caudéran Rés. Les Portes de Caudéran 33200
BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

- ARTICLE 1^{er}** - L'agrément de Association Rayon de Soleil 9, rue des Portes de Caudéran Rés. Les Portes de Caudéran 33200
BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE L'AIDE
FAMILIALE POPULAIRE / CSF » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de l'Aide Familiale Populaire / CSF 50, Cours Journu Aubert 33300 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de l'Aide Familiale Populaire/CSF 50, Cours Journu Aubert 33300 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION GIRONDINE
D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Girondine d'Aide aux Personnes Agées 9, rue Gambetta 33200 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Girondine d'Aide aux Personnes Agées 9, rue Gambetta 33200 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"GARDES À DOMICILE DU PAVILLON" À BORDEAUX***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Gardes à domicile du Pavillon 45, Cours Galliéni 33082 BORDEAUX CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Gardes à domicile du Pavillon 45, Cours Galliéni 33082 BORDEAUX CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « FÉDÉRATION ADMR
GIRONDE SERVICE MANDATAIRE » À BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Fédération ADMR Gironde Service Mandataire 136, cours de Verdun - 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Fédération ADMR Gironde Service Mandataire 136, cours de Verdun - 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « CROIX ROUGE FRANÇAISE » À
BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Croix Rouge Française 8, rue Hustin 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Croix Rouge Française 8, rue Hustin 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION POUR
L'AUTONOMIE DES AÎNÉS À DOMICILE » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association pour l'autonomie des Aînés à domicile 65, rue Saint Seurin 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association pour l'autonomie des Aînés à domicile 65, rue Saint Seurin 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION RESSI » À
BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association RESSI 51, quai des Chartrons 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association RESSI 51, quai des Chartrons 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION TRAUMATISÉS
CRÂNIENS ASSISTANCE UEROS » À BORDEAUX (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Traumatisés crâniens Assistance UEROS 90, rue de Belfort 33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Traumatisés crâniens Assistance UEROS 90, rue de Belfort 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES SOLIDARITÉ EMPLOI » À
BORDEAUX (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques Solidarité Emploi 223, Rue Achard
33000 BORDEAUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

- ARTICLE 1^{er}** - L'agrément de Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques Solidarité Emploi 223, Rue Achard 33000 BORDEAUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.
- ARTICLE 2** - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION MOSAÏQUE
AGORA JUNIOR" À BOULAZAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mosaïque Agora Junior Hotel de ville Agora 24750 BOULAZAC pour l'exercice
civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mosaique Agora Junior Hotel de ville Agora 24750 BOULAZAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"RÉSO-INTERMÉDIAIRE" À LE BOUSCAT (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Réso-Intermédiaire 17, rue Formigé 33110 LE BOUSCAT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Réso-Intermédiaire 17, rue Formigé 33110 LE BOUSCAT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION DES PARALYSÉS
DE FRANCE - SERVICE AUXILIAIRE DE VIE À LE BOUSCAT (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association des Paralysés de France Service Auxiliaire de Vie 49, rue Marceau BP 23 33491 LE BOUSCAT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association des Paralysés de France Service Auxiliaire de Vie 49, rue Marceau BP 23 33491 LE BOUSCAT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE & DE
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES AGÉES » À LE BOUSCAT
(33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'aide et de maintien à domicile des personnes âgées 15, rue Paul BERT 33110 Le BOUSCAT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'aide et de maintien à domicile des personnes âgées 15, rue Paul BERT 33110 Le BOUSCAT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION MANDATAIRE
D'AIDES MULTIPLES AU MAINTIEN À DOMICILE" À BRANTÔME
(24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire d'Aides Multiples au Maintien à Domicile Boulevard Charlemagne - 24310 BRANTOME pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire d'Aides Multiples au Maintien à Domicile Boulevard Charlemagne - 24310 BRANTOME est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION 2000
PRINTEMPS AGIR POUR L'AIDE À DOMICILE » À BRUGES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association 2000 Printemps Agir pour l'aide à domicile 23, rue Maryse Bastié 33520 BRUGES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association 2000 Printemps Agir pour l'aide à domicile 23, rue Maryse Bastié 33520 BRUGES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION BLEU
LAVANDE » À BRUGES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association BLEU LAVANDE 29, rue Louis Pasteur 33520 BRUGES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association BLEU LAVANDE 29, rue Louis Pasteur 33520 BRUGES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE EURÊKA SERVICE » À BRUGES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Eureka Service 10, Av des Martyrs de la Résistance 33520 BRUGES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Eureka Service 10, Av des Martyrs de la Résistance 33520 BRUGES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION LOCALE D'AIDE
À DOMICILE EN MILIEU RURAL » À CADILLAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural 28, rue Cazeaux Cazalet 33410 CADILLAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural 28, rue Cazeaux Cazalet 33410 CADILLAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION AIDE AMICALE
AUX PERSONNES AGÉES" À LE BUISSON DE CADOUIN (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide Amicale aux Personnes Agées Mairie - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide Amicale aux Personnes Agées Mairie - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOINS &
SERVICES D'AIDE À DOMICILE » À BUZET SUR BAÏSE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins et Services d'Aide à domicile Chanar 47160 BUZET SUR BAÏSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins et Services d'Aide à domicile Chanar 47160 BUZET SUR BAÏSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE INDIVIDUELLE
DEMOULIN PASCALE » À CADAUJAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise individuelle DEMOULIN Pascale 114, rue de l'Ormeau Apt B 6 33140 CADAUJAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise individuelle DEMOULIN Pascale 114, rue de l'Ormeau Apt B 6 33140 CADAUJAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "EMPLOIS
DOMICILE SERVICE DES IÈRES CÔTES" À CAMBLANES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Emplois Domicile Service des Ières Côtes BP 10 33360 CAMBLANES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Emplois Domicile Service des Ières Côtes BP 10 33360 CAMBLANES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE À CAMBO-LES-BAINS (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile Maison Etchehassia 64250 CAMBO LES BAINS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d' Aide à Domicile Maison Etchehassia 64250 CAMBO LES BAINS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À CANCON (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Av des Pyrénées 47290 CANCON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Av des Pyrénées 47290 CANCON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES À CANCON (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Mairie 47290 CANCON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Mairie 47290 CANCON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE CAPBRETON » À CAPBRETON (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Capbreton 9, av G. Pompidou 40130 CAPBRETON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Capbreton 9, av G. Pompidou 40130 CAPBRETON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - AADOCC À CARLUX (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à AADOCC - Mairie de Carlux - 24370 CARLUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de AADOCC - Mairie de Carlux - 24370 CARLUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION « SOUBIRAN
PAYSAGES & PÉPINIÈRES » À CASSENEUIL (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à SOUBIRAN Paysages et Pépinières - Pont de la Sone - 47440 CASSENEUIL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de SOUBIRAN Paysages et Pépinières - Pont de la Sone - 47440 CASSENEUIL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES » À CASSENEUIL (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile aux personnes Agées 22, rue Grande 47440 CASSENEUIL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile aux personnes Agées 22, rue Grande 47440 CASSENEUIL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES,
SOINS, AIDES À DOMICILE » À CASTELJALOUX (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services, Soins, Aides à Domicile Parc Municipal 47700 CASTELJALOUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services, Soins, Aides à Domicile Parc Municipal 47700 CASTELJALOUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À CASTELMORON (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Av de Comarque BP 04 47260 CASTELMORON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Av de Comarque BP 04 47260 CASTELMORON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE CASTETS » À CASTETS (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Castets Mairie 40260 CASTETS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Castets Mairie 40260 CASTETS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À CASTILLONÈS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 65 Grand Rue 47330 CASTILLONES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 65 Grand Rue 47330 CASTILLONES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES,
SOINS, AIDES À DOMICILE » À CASTILLONNÈS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services, Soins, Aides à Domicile 4 Place des Cornières 47330
CASTILLONNES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services, Soins, Aides à Domicile 4 Place des Cornières 47330
CASTILLONNES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - SERVICE "SANTÉ GARONNE" À
CAUDROT (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service Santé Garonne 18-19, Place des Tilleuls 33490 CAUDROT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service Santé Garonne 18-19, Place des Tilleuls 33490 CAUDROT est renouvelé pour
l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
LANGONNAISE DE GARDE PARTICULIÈRE À DOMICILE À CAUDROT
(33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Langonnaise de garde particulière à Domicile 18-19, Place des Tilleuls 33490 CAUDROT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Langonnaise de garde particulière à Domicile 18-19, Place des Tilleuls 33490 CAUDROT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AIDE À
DOMICILE DE CAUMONT FOURQUES SAINTE MARTHE » À
CAUMONT SUR GARONNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à Domicile de Caumont Fourques Ste Marthe Mairie 47430 CAUMONT SUR GARONNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à Domicile de Caumont Fourques Ste Marthe Mairie 47430 CAUMONT SUR GARONNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « EDUCADIS » À CENON (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Educadis 61/69, rue C. Pelletan 33150 CENON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Educadis 61/69, rue C. Pelletan 33150 CENON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "FAMILLES RURALES -
ASSOCIATION DE CÉRONS" À CÉRONS (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Familles Rurales Association de CERONS 1, Château de Lépiney BP 6 33720 CERONS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Familles Rurales Association de CERONS 1, Château de Lépiney BP 6 33720 CERONS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION CHANCELADE
AIDE À DOMICILE" À CHANCELADE (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Chancelade Aide à Domicile 5, Rue André Maurois 24650 CHANCELADE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Chancelade Aide à Domicile 5, Rue André Maurois 24650 CHANCELADE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION MANDATAIRE
"CIMAD" À CHANCELADE (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association mandataire CIMAD Le Charpré 24650 CHANCELADE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association mandataire CIMAD Le Charpré 24650 CHANCELADE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION ASSAD DE
CLAIRAC BOURRAN LAFFITE-SUR-LOT » À CLAIRAC (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Clairac Bourran Laffite-sur-Lot BP 05 47320 CLAIRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Clairac Bourran Laffite-sur-Lot BP 05 47320 CLAIRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION MANDATAIRE
D'AIDE À DOMICILE À COIRAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire d'Aide à domicile 9, Bourg 33540 COIRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire d'Aide à domicile 9, Bourg 33540 COIRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « CLUB AMI DES ANCIENS » À
COIRAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Club Ami des Anciens - 9, Bourg - 33540 COIRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Club Ami des Anciens - 9, Bourg - 33540 COIRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À COLAYRAC (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,

- Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Route de Cocard 47450 COLAYRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Route de Cocard 47450 COLAYRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
SOLIDARITÉ SOUTIEN SERVICE "33""
À COULOUNIEX CHAMIER (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Solidarité Soutien Service "33" 90, Av du Gal de Gaulle 24660 COULOUNIEX CHAMIER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Solidarité Soutien Service "33" 90, Av du Gal de Gaulle 24660 COULOUNIEX CHAMIER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE & VIE SOCIALE" À COULOUNIEX CHAMIER (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile et Vie Sociale 113 bis, Av de Gaulle - 24660 COULOUNIEX CHAMIER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile et Vie Sociale 113 bis, Av de Gaulle - 24660 COULOUNIEX CHAMIER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES
EMPLOIS DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION D'AIDE
À DOMICILE & VIE SOCIALE À COULOUNIEX CHAMIER (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile et Vie Sociale 113 bis, Av de Gaulle 24660 COULOUNIEX CHAMIER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile et Vie Sociale 113 bis, Av de Gaulle 24660 COULOUNIEX CHAMIER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ÉTABLISSEMENT
INTERCANTONAL NORD LIBOURNAIS » À COUTRAS (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Etablissement intercantonal Nord Libournais (EINL) 9, rue Victor Hugo 33230 COUTRAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Etablissement intercantonal Nord Libournais (EINL) 9, rue Victor Hugo 33230 COUTRAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN
À DOMICILE" À COUX & BICAROQUE (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service d'Aide au Maintien à domicile Centre Socioculturel BP 1 24220 COUX ET BICAROQUE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service d'Aide au Maintien à domicile Centre Socioculturel BP 1 24220 COUX ET BICAROQUE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION SOINS SERVICES
AIDES-MÉNAGÈRES" A CUBJAC (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Soins Services Aides-Ménagères Le Maine 24660 CUBJAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Soins Services Aides-Ménagères Le Maine 24660 CUBJAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION FAMILLE
RURALE DE CUDOS & SAUVIAC » À CUDOS (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Famille Rurale de Cudos et Sauviac Mairie de Cudos 33470 CUDOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Famille Rurale de Cudos et Sauviac Mairie de Cudos 33470 CUDOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AIDE SERVICE
À DOMICILE » À DAMAZAN**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide Service à Domicile Rue d'Aiguillon 47160 DAMAZAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide Service à Domicile Rue d'Aiguillon 47160 DAMAZAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
« BOURSE D'AIDE AUX CHÔMEURS » À DAX (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Bourse d'Aide aux Chômeurs 7, rue des Prairies ZAE du Sablar BP 41 40100 DAX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Bourse d'Aide aux Chômeurs 7, rue des Prairies ZAE du Sablar BP 41 40100 DAX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE SAINT PAUL LES DAX » À DAX (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Saint Paul les Dax 72, cours Joffre Mairie 40100 DAX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Saint Paul les Dax 72, cours Joffre Mairie 40100 DAX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « A.G.A.D. »
à DAX (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.G.A.D. 4 bis, Rue Labadie 40100 DAX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.G.A.D. 4 bis, Rue Labadie 40100 DAX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION MANDATAIRE
D'AIDE À DOMICILE DU CANTON DE DOMME" À DOMME (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire d'Aide à domicile du Canton de Domme Place de la Rode Mairie - BP 19 - 24250 DOMME pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire d'Aide à domicile du Canton de Domme Place de la Rode Mairie - BP 19 - 24250 DOMME est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE À DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES
& HANDICAPÉES DE DURAS & DES COMMUNES AVOISINANTES » À
DURAS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'Aide à Domicile aux personnes âgées et Handicapées de Duras et des Communes avoisinantes 4, Av A. Briand - Foyer de Progres 47120 DURAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'Aide à Domicile aux personnes âgées et Handicapées de Duras et des Communes avoisinantes 4, Av A. Briand - Foyer de Progres 47120 DURAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU
CANTON D'ESPELETTE » À ESPELETTE (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton d'Espelette Mairie 64250 ESPELETTE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton d'Espelette Mairie 64250 ESPELETTE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION SOCIALE POUR
L'EMPLOI - SERVICE AUX PERSONNES À EYSINES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Sociale pour l'Emploi Service aux personnes 2, Rue Serge Mallet 33320 EYSINES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Sociale pour l'Emploi Service aux personnes 2, Rue Serge Mallet 33320 EYSINES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - UNION DES FAMILLES
D'ACCUEIL DE LA GIRONDE À EYSINES (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Union des Familles d'Accueil de la Gironde 2, Serge Mallet BP 02 33326 EYSINES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Union des Familles d'Accueil de la Gironde 2, Serge Mallet BP 02 33326 EYSINES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION CASSA » À
EYSINES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association CASSA Résidence Gd Caillou - Bât 13 2, rue Serge Mallet 33320 EYSINES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association CASSA Résidence Gd Caillou - Bât 13 2, rue Serge Mallet 33320 EYSINES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
SOCIALE POUR L'EMPLOI À EYSINES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Sociale pour l'Emploi 2, Rue Serge Mallet 33320 EYSINES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Sociale pour l'Emploi 2, Rue Serge Mallet 33320 EYSINES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DO MI FA 33 »
À FARGUES SAINT HILAIRE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association DO MI FA 33 32, rue de Maron 33370 FARGUES SAINT HILAIRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association DO MI FA 33 32, rue de Maron 33370 FARGUES SAINT HILAIRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
SERVICE CADILLAC" À LE FLEIX (24)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Service Cadillac Route de Mussidan - 24130 LE FLEIX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Service Cadillac Route de Mussidan - 24130 LE FLEIX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION DE SERVICES AUX
PERSONNES DE FOULEYRONNES À FOULEYRONNES (47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services aux Personnes de Fouleyronnes 4, rue saint Martin 47510 FOULEYRONNES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services aux Personnes de Fouleyronnes 4, rue saint Martin 47510 FOULEYRONNES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE DE FOULAYRONNES » À FOULAYRONNES (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile de Foulayronnes 4, rue saint Martin 47510 FOULEYRONNES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile de Foulayronnes 4, rue saint Martin 47510 FOULEYRONNES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION CANTONALE DE
FRANDESCAS D'AIDE À DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES » À
FRANDESCAS (47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Cantonale de Francescas d'Aide à Domicile aux Personnes Agées 11, Place du Centre 47600 FRANDESCAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Cantonale de Francescas d'Aide à Domicile aux Personnes Agées 11, Place du Centre 47600 FRANDESCAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION NORD
FRONSADAISE D'AIDE & DE GARDE À DOMICILE » À GALGON (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Nord Fronsadaise d'aide et de garde à domicile 11, Placotte 33133 GALGON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Nord Fronsadaise d'aide et de garde à domicile 11, Placotte 33133 GALGON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « SSIADPA
ASSOCIATION GESTIONNAIRE » À GAN (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association SSIADPA Association Gestionnaire Cabinet médical 12, rue Tristan Derême 64290 GAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association SSIADPA Association Gestionnaire Cabinet médical 12, rue Tristan Derême 64290 GAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ENTREPRISE "SERVICE + 24" À
GARDONNE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise service + 24 M. Patrick ROUGIER Les Mouthes 24680 GARDONNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise service + 24 M. Patrick ROUGIER Les Mouthes 24680 GARDONNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « PAP » À GELOS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association PAP 15 Mairie de Gelos 64110 GELOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association PAP 15 Mairie de Gelos 64110 GELOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "DOMICILE
SANTÉ" À GRADIGNAN (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association domicile santé 34 A, cours du Général de Gaulle 33170 GRADIGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association domicile santé 34 A, cours du Général de Gaulle 33170 GRADIGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"IN.CO.TEC." À GRADIGNAN (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire IN.CO.TEC 199, Cours du Gal de Gaulle 33170 GRADIGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire IN.CO.TEC 199, Cours du Gal de Gaulle 33170 GRADIGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION ARCHE DE
BEAUSOLEIL & LEUR FAMILLE » À GRADIGNAN (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Arche de Beausoleil et leur famille 41, rue du Pontet 33170 GRADIGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Arche de Beausoleil et leur famille 41, rue du Pontet 33170 GRADIGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « A.S.S.E.P. » À GRADIGNAN
(33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.E.P. 199, Cours du Gal de Gaulle 33170 GRADIGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.E.P. - 199, Cours du Gal de Gaulle - 33170 GRADIGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « LA MAISON DES
SERVICES ADMR » À GRENADE SUR ADOUR (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à La Maison des Services ADMR Rue René Vielle 40270 GRENADE SUR ADOUR pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de La Maison des Services ADMR Rue René Vielle 40270 GRENADE SUR ADOUR est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À GUÉRIN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47250 GUERIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47250 GUERIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
« SERVICE CHALOSSE TURSAN » À HAGETMAU (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Service Chalosse Tursan 60, rue d'Albret 40700 HAGETMAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Service Chalosse Tursan 60, rue d'Albret 40700 HAGETMAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
D'HAGETMAU » À HAGETMAU (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR d'Hagetmau 1, rue du Doct. Larquier BP 51 40700 HAGETMAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR d'Hagetmau 1, rue du Doct. Larquier BP 51 40700 HAGETMAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"JALLES SOLIDARITÉ" À LE HAILLAN (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Jalles Solidarité 3, Square Condorcet le Forum 33185 LE HAILLAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Jalles Solidarité 3, Square Condorcet le Forum 33185 LE HAILLAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION AU FIL DU
TEMPS » À LE HAILLAN (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association au fil du temps 5, avenue Condorcet 33185 LE HAILLAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association au fil du temps 5, avenue Condorcet 33185 LE HAILLAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE À
DOMICILE « LAGUNTZA ETXERAT » À HASPARREN (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'Aide à Domicile "Laguntza Etxerat" Centre Social Elgar 64240
HASPARREN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'Aide à Domicile "Laguntza Etxerat" Centre Social Elgar 64240
HASPARREN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION MANDATAIRE
DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE » À HASPARREN (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire de Soutien complémentaire Centre Social Elgar Rue Gascoina 64240 HASPARREN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire de Soutien complémentaire Centre Social Elgar Rue Gascoina 64240 HASPARREN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – « AIDE & SOUTIEN À DOMICILE – VIVRE
ENSEMBLE » À HENDAYE (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide et Soutien à Domicile Vivre ensemble - "Elgar Bizi" Centre d'accueil de l'autoport 64700 HENDAYE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide et Soutien à Domicile Vivre ensemble - "Elgar Bizi" Centre d'accueil de l'autoport 64700 HENDAYE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION DE SERVICES À
DOMICILE DU CANTON DE HOUEILLÈS » À HOUEILLÈS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services à Domicile du Canton de Houeillès Avenue Adrien Lamothe Mairie 47420 HOUEILLES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services à Domicile du Canton de Houeillès Avenue Adrien Lamothe Mairie 47420 HOUEILLES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ASSISTANCE AIDE
ADMINISTRATION » À JURANÇON (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Assistance Aide Administration 1, av Charles Gauzet 64110 JURANCON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Assistance Aide Administration 1, av Charles Gauzet 64110 JURANCON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE POUILLON » À LABATUT (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Pouillon Chez M. Michel GRIMAUD Peyrelongue 40300 LABATUT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Pouillon Chez M. Michel GRIMAUD Peyrelongue 40300 LABATUT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION CANTONALE
FÉLIX ARNAUDIN ENTRAIDE MUTUALISTE DU 3^{ÈME} AGE » À
LABOUHEYRE (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Cantonale Félix Arnaudin Entraide Mutualiste du 3ème Age BP 32 40210
LABOUHEYRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Cantonale Félix Arnaudin Entraide Mutualiste du 3ème Age BP 32 40210
LABOUHEYRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION DE SOINS & DE
SERVICES D'AIDE À DOMICILE À LACAPELLE BIRON (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de soins et de services d'aide à domicile Mairie 47150 LACAPELLE
BIRON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de soins et de services d'aide à domicile Mairie 47150 LACAPELLE BIRON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU CANTON DE
LAGOR » À LAGOR (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de LAGOR Mairie 64150 LAGOR pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de LAGOR Mairie 64150 LAGOR est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "AIDE À
DOMICILE AUX PERSONNES DU CANTON DE LANGON" À LANGON
(33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à Domicile aux Personnes du Canton de Langon 14, Allées Jean Jaurès Mairie
33210 LANGON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à Domicile aux Personnes du Canton de Langon 14, Allées Jean Jaurès
Mairie 33210 LANGON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION LOCALE D'AIDE
DU SERVICE À DOMICILE DU LANGONNAIS » À LANGON (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale d'Aide du service à domicile du Langonnais 6, rue Charles Brannens 33210
LANGON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale d'Aide du service à domicile du Langonnais 6, rue Charles Brannens 33210 LANGON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE & MAINTIEN À DOMICILE À
LANOUAILLE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'aide et Maintien à Domicile BP 3 24270 LANOUAILLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'aide et Maintien à Domicile BP 3 24270 LANOUAILLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE DU CANTON DE LAPLUME » À LAPLUME (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile du Canton de Laplume 8, Place Emmanuel Labat 47310
LAPLUME pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile du Canton de Laplume 8, Place Emmanuel Labat 47310
LAPLUME est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDES & SERVICES À
DOMICILE » À LAROQUE TIMBAUT (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aides et Services à Domicile Boulevard du 11 Novembre 47340 LAROQUE TIMBAUT pour
l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aides et Services à Domicile Boulevard du 11 Novembre 47340 LAROQUE TIMBAUT est
renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À LAROQUE TIMBAUT (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Rue du Commerce 47340 LAROQUE TIMBAUT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Rue du Commerce 47340 LAROQUE TIMBAUT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES À LAROQUE TIMBAUT (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Rue du Commerce 47340 LAROQUE TIMBAUT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Rue du Commerce 47340 LAROQUE TIMBAUT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL À LAUZUN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Rue Taillefert 47410 LAUZUN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Rue Taillefert 47410 LAUZUN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE LAUZUN » À
LAUZUN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Lauzun 13, rue Marcel Hervé 47410 LAUZUN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Lauzun 13, rue Marcel Hervé 47410 LAUZUN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE AUX PERSONNES AGÉES » À LAVARDAC (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile aux personnes Agées Mairie 47230 LAVARDAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile aux personnes Agées Mairie 47230 LAVARDAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL – LA ROSERAIE » À LAYRAC (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural La Roseraie 2, av des Pyrénées 47390 LAYRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural La Roseraie 2, av des Pyrénées 47390 LAYRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « LA BAIE DES AIDES » À LÈGE
CAP FERRET (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à La Baie des Aides 79, avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP-FERRET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de La Baie des Aides 79, avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP-FERRET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU CANTON DE
LEMBEYE » À LEMBEYE (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de LEMBEYE 64350 LEMBEYE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de LEMBEYE 64350 LEMBEYE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "GRAVES SERVICES
ASSISTANCE ORGANISATION" À LÉOGNAN (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Graves Services Assistance Organisation Place Joane BP 29 33850 LEOGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Graves Services Assistance Organisation Place Joane BP 29 33850 LEOGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE AUX
PERSONNES AGÉES DU MÉDOC À LEPARRE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc 8, rue de Verdun Blaignan - BP 45 33341
LESPARRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc 8, rue de Verdun Blaignan - BP 45 33341
LESPARRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"S.O.S. EMPLOI MÉDOC" À LEPARRE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire S.O.S. Emploi Médoc 7, Cours du Maréchal Leclerc 33340
LESPARRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire S.O.S. Emploi Médoc 7, Cours du Maréchal Leclerc 33340
LESPARRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ENTREPRISE « VIVA » À
LEVIGNAC DE GUYENNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise VIVA Lieu dit Mauca 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise VIVA Lieu dit Mauca 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE est renouvelé pour
l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE À DOMICILE » À LÉVIGNAC DE
GUYENNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'Aide à Domicile Rue de Sainte Colombe 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'Aide à Domicile Rue de Sainte Colombe 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION LIBOURNAISE DE
SERVICES AUX PERSONNES À LIBOURNE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Libournaise de Services aux Personnes 66, rue du Prés. Carnot 33500 LIBOURNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Libournaise de Services aux Personnes 66, rue du Prés. Carnot 33500 LIBOURNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ORGANISATION LIBOURNAISE
DE GARDE & D'AIDE À DOMICILE À LIBOURNE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Organisation Libournaise de Garde et d'Aide à Domicile 13, rue Clément Thomas 33500
LIBOURNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Organisation Libournaise de Garde et d'Aide à Domicile 13, rue Clément Thomas 33500
LIBOURNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION LES AMIS DU
BORN & DU MARENSIN » À LIT & MIXE (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association les Amis du Born et du Marensin 425, rue l'Homy d'Ahas -40170 LIT ET MIXE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association les Amis du Born et du Marensin 425, rue l'Homy d'Ahas 40170 LIT ET MIXE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – GROUPE « APR SERVICE »
À LONS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Groupe APR Service 15, Av. Marcel Dassault 64140 LONS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Groupe APR Service 15, Av. Marcel Dassault 64140 LONS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION L'OISEAU DU
PARADIS » À LORMONT (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association l'Oiseau du Paradis 6, avenue du Professeur Vincent 33310 LORMONT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association l'Oiseau du Paradis 6, avenue du Professeur Vincent 33310 LORMONT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASS 33" À LORMONT (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à ASS 33 19, rue Jean Moulin 33310 LORMONT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de ASS 33 19, rue Jean Moulin 33310 LORMONT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D' ACTIONS SOCIALES DU LUSSACAIIS » À
LUSSAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'Actions sociales du Lussacais 1, rue du ruisseau d'Argent 33570
LUSSAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'Actions sociales du Lussacais 1, rue du ruisseau d'Argent 33570 LUSSAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD » À MARMANDE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. Pôle social 19-21, rue Fourton 47200 MARMANDE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. Pôle social 19-21, rue Fourton 47200 MARMANDE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE » À MARMANDE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire 3, Rue de l'Observance 47200 MARMANDE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire 3, Rue de l'Observance 47200 MARMANDE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À MARMANDE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 1 Rue de l'hirondelle 47200 MARMANDE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 1 Rue de l'hirondelle 47200 MARMANDE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "AIDE
MÉNAGÈRE MARSACOISE" À MARSAC SUR L'ISLE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association aide ménagère Marsacoise 95, route de Bordeaux Parc des Bernadoux 24430 MARSAC S/L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association aide ménagère Marsacoise 95, route de Bordeaux Parc des Bernadoux 24430 MARSAC S/L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À LE MAS D'AGENAIS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural - Laurichesse - 47430 LE MAS D'AGENAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural - Laurichesse - 47430 LE MAS D'AGENAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION DE SOINS À DOMICILE POUR
PERSONNES AGÉES À MAULÉON (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins à Domicile pour Personnes Agées Clos des Dominicaines Av de Belzunce -BP 4 64130 MAULEON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins à Domicile pour Personnes Agées Clos des Dominicaines Av de Belzunce -BP 4 64130 MAULEON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ASSAD –
CANTON DE MEILHAN » À MEILHAN SUR GARONNE (47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ASSAD canton de Meilhan - centre social et sportif Rue E. Gires 47180 MEILHAN SUR GARONNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ASSAD canton de Meilhan - centre social et sportif Rue E. Gires 47180 MEILHAN SUR GARONNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "SERVICE ENTRE LES
GÉNÉRATIONS" À MENSIGNAC (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service entre les Générations Les Grelets 24350 MENSIGNAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service entre les Générations Les Grelets 24350 MENSIGNAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "SITTING & SHOPPING" À
MÉRIGNAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Sitting et Shopping 325, Av de Verdun 33700 MERIGNAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Sitting et Shopping 325, Av de Verdun 33700 MERIGNAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"MÉRIGNAC ASSOCIATION SERVICES" À MÉRIGNAC**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Mérignac Association Services 4, Allée Pont de Madame BP 198 33708 MERIGNAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Mérignac Association Services 4, Allée Pont de Madame BP 198 33708 MERIGNAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "VIE SANTÉ
MÉRIGNAC" À MÉRIGNAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Vie Santé Mérignac 412, Av. de Verdun Les Bordelaises VI 33700 MERIGNAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Vie Santé Mérignac 412, Av. de Verdun Les Bordelaises VI 33700 MERIGNAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "ADMR LES 2
VALLÉES" À MEYRALS (24)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR Les 2 Vallées Le Bourg 24200 MEYRALS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR Les 2 Vallées Le Bourg 24200 MEYRALS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AIDE À
DOMICILE AU PERSONNES AGÉES & AUX HANDICAPÉS DU CANTON
DE MÉZIN » À MÉZIN (47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à Domicile aux personnes âgées et aux handicapés du Canton de Mezin BP14 47170 MEZIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Aide à Domicile aux personnes âgées et aux handicapés du Canton de Mezin BP14 47170 MEZIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION MANDATAIRE »
À MÉZIN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire BP14 47170 MEZIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire BP14 47170 MEZIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À MÉZIN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,

- Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47170 MEZIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47170 MEZIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE DU PAYS DE LAUZUN-MIRAMONT » À MIRAMONT
DE GUYENNE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire du Pays de Lauzun-Miramont 22, rue de la Viguerie 47800
MIRAMONT DE GUYENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire du Pays de Lauzun-Miramont 22, rue de la Viguerie 47800
MIRAMONT DE GUYENNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION SERVICE
MANDATAIRE AIDE AUX PERSONNES AGÉES & HANDICAPÉES » À
MIRAMONT DE GUYENNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Service Mandataire Aide aux Personnes Agées et Handicapées Mairie de Miramont 47800 MIRAMONT DE GUYENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Service Mandataire Aide aux Personnes Agées et Handicapées Mairie de Miramont 47800 MIRAMONT DE GUYENNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES &
DE SOINS À DOMICILE » À MIRAMONT DE GUYENNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services et de Soins à Domicile Mairie de Miramont 47800 MIRAMONT DE GUYENNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services et de Soins à Domicile Mairie de Miramont 47800 MIRAMONT DE GUYENNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD MONCLAR » À
MONCLAR D'AGENAIS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. Monclar Route de Marmande 47380 MONCLAR D'AGENAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. Monclar Route de Marmande 47380 MONCLAR D'AGENAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « A TOUT
SERVICE » À MONEIN (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire A Tout Service 22, rue du Commerce 64360 MONEIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire A Tout Service 22, rue du Commerce 64360 MONEIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE MONTFORT EN CHALOSSE » À MONTFORT EN CHALOSSE (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Montfort en Chalosse 496, Av. Jean Jaurès 40380 MONTFORT EN CHALOSSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Montfort en Chalosse 496, Av. Jean Jaurès 40380 MONTFORT EN CHALOSSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À MONSEMPRON LIBOS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 14, Av de la Gare 47500 MONSEMPRON LIBOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 14, Av de la Gare 47500 MONSEMPRON LIBOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À MONTAYRAL (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47500 MONTAYRAL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47500 MONTAYRAL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
« SOLIDARITÉ TRAVAIL » À MONT DE MARSAN (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Solidarité Travail 16, rue Maubec 40000 MONT DE MARSAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Solidarité Travail 16, rue Maubec 40000 MONT DE MARSAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE SARL SP
SERVICES » À MONT DE MARSAN (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Sarl SP SERVICES 1255, Rue de la Ferme du Carboué Zone Industrielle 40000
MONT DE MARSAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Sarl SP SERVICES 1255, Rue de la Ferme du Carboué Zone Industrielle 40000
MONT DE MARSAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À MONTFLANQUIN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural A.D.M.R. 3, rue Sainte Marie BP 24 47150 MONFLANQUIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural A.D.M.R. 3, rue Sainte Marie BP 24 47150 MONFLANQUIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « A.S.S.A.D. / A.D.P.A.
FUMEL » À MONSEMPRON LIBOS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. / A.D.P.A. Fumel Foyer du Foulon 47500 MONSEMPRON LIBOS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. / A.D.P.A. Fumel Foyer du Foulon 47500 MONSEMPRON LIBOS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE DE MAINTIEN À DOMICILE"
À MONTPON MONESTÉROL (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale de Maintien à Domicile 26, bis Avenue G. Pompidou 24700 MONTPON MONESTEROL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale de Maintien à Domicile 26, bis Avenue G. Pompidou 24700 MONTPON MONESTEROL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION
« ADMR DU LUY & GABAS » À MORLAAS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du LUY et GABAS 10, Place Sainte Foy 64160 MORLAAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du LUY et GABAS 10, Place Sainte Foy 64160 MORLAAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION LOCALE POUR
SERVICES & SOUTIEN À DOMICILE" À MOULEYDIER (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale pour Services et Soutien à Domicile Mairie de Mouleydier - 24520 MOULEYDIER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale pour Services et Soutien à Domicile Mairie de Mouleydier - 24520 MOULEYDIER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE MUGRON » À MUGRON***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Mugron Mairie 40250 MUGRON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Mugron Mairie 40250 MUGRON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE - FOYER 3^{ÈME} AGE" À MUSSIDAN (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'aide à domicile Foyer 3ème Âge Place de Woodbridge 24400 MUSSIDAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'aide à domicile Foyer 3ème Âge Place de Woodbridge 24400 MUSSIDAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU
CANTON DE NAY OUEST » À NAY (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de NAY OUEST 18, rue Gambetta 64800 NAY pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de NAY OUEST 18, rue Gambetta 64800 NAY est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ATOUT
SÉNIORS » À NAY (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ATOUT Séniors Mairie Place de la République 64800 NAY pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ATOUT Séniors Mairie Place de la République 64800 NAY est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU
CANTON DE NAY EST » À NAY (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de NAY EST 18, rue Gambetta 64800 NAY pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de NAY EST 18, rue Gambetta 64800 NAY est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À NÉRAC (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Centre Samazeuilh 12 Rue F.Baudy 47600 NERAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Centre Samazeuilh 12 Rue F.Baudy 47600 NERAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
DES DEUX VALLÉES - ESPACES SOLIDARITÉ EMPLOI"
À NEUVIC SUR L'ISLE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire des deux Vallées Espaces Solidarité Emploi ZA de Théroutat - BP 2 24190 NEUVIC SUR L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire des deux Vallées Espaces Solidarité Emploi ZA de Théroutat - BP 2 24190 NEUVIC SUR L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION NEUVICOISE
D'ANIMATION DE COORDINATION & D'ENTRAIDE"
À NEUVIC SUR L'ISLE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Neuvicoise d'Animation de coordination et d'Entraide Rue A. Y. de Laporte - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Neuvicoise d'Animation de coordination et d'Entraide Rue A. Y. de Laporte - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
INTERCOMMUNALE MULTISERVICES DU CIRON À NOAILLAN (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Intercommunale Multiservices du Ciron La Saubotte 33730
NOAILLAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Intercommunale Multiservices du Ciron La Saubotte 33730
NOAILLAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION SANILHACOISE
D'AIDES À DOMICILE" À NOTRE DAME DE SANILHAC (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Sanilhacoise d'aides à Domicile 22, Rue des écoles 24660 NOTRE DAME DE
SANILHAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Sanilhacoise d'aides à Domicile 22, Rue des écoles 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE OEYRELUY » À OEYRELUY (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Oeyreluy 910, route du Bourg La Cruzade 40180 OEYRELUY pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Oeyreluy 910, route du Bourg La Cruzade 40180 OEYRELUY est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION DE SOUTIEN & D'ASSISTANCE
À DOMICILE À OLRON SAINTE MARIE (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soutien et d'Assistance à Domicile Résidence sainte Croix- Rue de L'Union 64400 OLRON STE. MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soutien et d'Assistance à Domicile Résidence sainte Croix- Rue de L'Union 64400 OLRON STE. MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « EMPLOI
SERVICE » À OLRON SAINTE MARIE (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Emploi Service 19, rue Centulle 64400 OLRON STE MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Emploi Service 19, rue Centulle 64400 OLRON STE MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « EMPLOI SERVICE QUALITÉ »
À OLORON SAINTE MARIE (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Emploi Service Qualité 19, rue Centulle 64400 OLORON STE MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Emploi Service Qualité 19, rue Centulle 64400 OLORON STE MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE PEYREHORADE » À ORTHEVIELLE (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Peyrehorade Route de Dax 40300 ORTHEVIELLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Peyrehorade Route de Dax 40300 ORTHEVIELLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « ESPACE
INFO JEUNES JOB EXPRESS » À ORTHEZ (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Espace Info Jeunes Job Express 5, rue du Puits des Jacobins 64300 ORTHEZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Espace Info Jeunes Job Express 5, rue du Puits des Jacobins 64300 ORTHEZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « LO CALEI »
À ORTHEZ (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association LO CALEI 4, av François Jammes 64300 ORTHEZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association LO CALEI 4, av François Jammes 64300 ORTHEZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE L'AGE D'OR
SERVICES » À PAREMPUYRE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise L'Age d'Or Services 29, Bis rue de la Fontanille 33290 PAREMPUYRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise L'Age d'Or Services 29, Bis rue de la Fontanille 33290 PAREMPUYRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE AIDE À
DOMICILE SERVICES » À PARENTIS EN BORN (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Aide à Domicile Services 7, av Georges Pompidou 40161 PARENTIS EN BORN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Aide à Domicile Services 7, av Georges Pompidou 40161 PARENTIS EN BORN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À LE PASSAGE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Foyer de Burges Rue Théophile de Viau 47520 LE PASSAGE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Foyer de Burges Rue Théophile de Viau 47520 LE PASSAGE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ENTREPRISE INDIVIDUELLE
« J. GABILLON » À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Individuelle J. GABILLON 2, av de L'université 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Individuelle J. GABILLON 2, av de L'université 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ABITAT SERVICES »
À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Abitat Services 7, rue Palassou 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Abitat Services 7, rue Palassou 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « PROXIM'SERVICES
LAHERRÈRE » À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à PROXIM'SERVICES Laherrère 14, av de Saragosse 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de PROXIM'SERVICES Laherrère 14, av de Saragosse 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – « AIDER PYRÉNÉES-ATLANTIQUES »
à PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aider Pyrenées Atlantiques 323, Bd de la Paix 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aider Pyrenées Atlantiques 323, Bd de la Paix 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle

Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « AGENCE
PALOISE DE SERVICES LAHERRÈRE » à PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Agence Paloise de Services Laherrère 14, av de Saragosse 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Agence Paloise de Services Laherrère 14, av de Saragosse 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – « AIDE & INTERVENTION À DOMICILE –
BÉARN & SOULE » À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide et Intervention à Domicile Béarn et Soule 47, av des Lilas 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide et Intervention à Domicile Béarn et Soule 47, av des Lilas 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ADOVIC – AIDE À DOMICILE
POUR LA VIE QUOTIDIENNE » À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à ADOVIC Aide à Domicile pour la vie quotidienne 4 à 8, av Robert Schuman 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de ADOVIC Aide à Domicile pour la vie quotidienne 4 à 8, av Robert Schuman 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « TRAVAIL & PARTAGE –
DÉLÉGATION SECOURS CATHOLIQUE » À PAU (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Travail et Partage Délégation secours catholique 47, rue Montpensier 64000 PAU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Travail et Partage Délégation secours catholique 47, rue Montpensier 64000 PAU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE DE SOINS - SERVICES AIDES MÉNAGÈRES" À
PAYZAC (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale de soins Services Aides Ménagères BP 06 - 24270 PAYZAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale de soins Services Aides Ménagères BP 06 - 24270 PAYZAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SERVICES
D'AIDE À DOMICILE DU CANTON DE PENNE D'AGENAIS » À PENNE
D'AGENAIS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Services d'Aide à Domicile du Canton de Penne d'Agenais 13 Place Gambetta
BP 2 47140 PENNE D'AGENAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Services d'Aide à Domicile du Canton de Penne d'Agenais 13 Place Gambetta
BP 2 47140 PENNE D'AGENAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « RÉSO-EMPLOIS À DOMICILE »
À PAREMPUYRE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Réso-Emplois à Domicile 12, rue Maurice Filion 33290 PAREMPUYRE pour l'exercice civil
2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Réso-Emplois à Domicile 12, rue Maurice Filion 33290 PAREMPUYRE est renouvelé pour
l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION MAINTIEN À
DOMICILE DES PERSONNES AGÉES & AIDE À LA VIE SCOLAIRE DU
CANTON DE PELLEGRUE » À PELLEGRUE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Maintien à Domicile des Personnes Agées et Aide à la vie scolaire du Canton de Pellegrue Mairie 33790 PELLEGRUE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Maintien à Domicile des Personnes Agées et Aide à la vie scolaire du Canton de Pellegrue Mairie 33790 PELLEGRUE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS APAMH" À PÉRIGUEUX (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association groupement d'employeurs APAMH 9, rue Maleville 24000 PERIGUEUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association groupement d'employeurs APAMH 9, rue Maleville 24000 PERIGUEUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "EUROPA ÉTUDE" À
PÉRIGUEUX (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Europa Etude 11, rue Charles Mangold 24000 PERIGUEUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Europa Etude 11, rue Charles Mangold 24000 PERIGUEUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION D'AIDE
MÉNAGÈRE À DOMICILE" À PÉRIGUEUX (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide Ménagère à Domicile 2, Av Georges Pompidou - 24000 PERIGUEUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide Ménagère à Domicile 2, Av Georges Pompidou - 24000 PERIGUEUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "AIDE & INTERVENTION À
DOMICILE PÉRIGORD FAMILLE - MÉDIATION FAMILIALE" À
PÉRIGUEUX (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide et intervention à domicile Périgord Famille - Médiation familiale 78, rue Victor Hugo Le Mercurial 24000 PERIGUEUX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide et intervention à domicile Périgord Famille - Médiation familiale 78, rue Victor Hugo Le Mercurial 24000 PERIGUEUX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS ADMR DE LA DORDOGNE À PÉRIGUEUX***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Fédération Départementale des Associations ADMR de la Dordogne 4, rue Kléber BP 3056 24003 PERIGUEUX CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Fédération Départementale des Associations ADMR de la Dordogne 4, rue Kléber BP 3056 24003 PERIGUEUX CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION LOCALE ADMR
DE DORDOGNE À PÉRIGUEUX (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Dordogne 4, rue Kléber BP 3056 24003 PERIGUEUX CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Dordogne 4, rue Kléber BP 3056 24003 PERIGUEUX CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION SOINS SANTÉ
DOMICILE » À PESSAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Soins Santé Domicile 7, Place de la 5 République 33600 PESSAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Soins Santé Domicile 7, Place de la 5 République 33600 PESSAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "LA CLÉ DES
AGES" À PESSAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association La Clé des Ages 4, Place Jean Mette 33602 PESSAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association La Clé des Ages 4, Place Jean Mette 33602 PESSAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
POUR L'AIDE AUX CHÔMEURS DE PESSAC À PESSAC (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire pour l'Aide aux Chômeurs de Pessac Place de la Vème République
33600 PESSAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire pour l'Aide aux Chômeurs de Pessac Place de la Vème République 33600 PESSAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR 4 »
À POEY DE LESCAR (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR 4, rue principale 64230 POEY DE LESCAR pour l'exercice civil
2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR 4, rue principale 64230 POEY DE LESCAR est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE POMAREZ » À POMAREZ (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Pomarez Le cottage 40360 POMAREZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Pomarez Le cottage 40360 POMAREZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "FAMILLES RURALES - LES
CÔTEAUX DE BORDEAUX" À POMPIGNAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Familles Rurales les Côteaux de Bordeaux Mairie de Pompignac BP 42 33370 POMPIGNAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Familles Rurales les Côteaux de Bordeaux Mairie de Pompignac BP 42 33370 POMPIGNAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « SAPA
SERVICES » À PONT DU CASSE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à SAPA Services - 34 Rue des Bergeronnettes - 47480 PONT DU CASSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de SAPA Services - 34 Rue des Bergeronnettes - 47480 PONT DU CASSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS LOCALES D'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL
DE LOT & GARONNE » À PONT-DU-CASSE (47)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Fédération des Associations Locales d'Aide à Domicile en milieu Rural de Lot et Garonne Le Bourg - Route de Cahors - 47480 PONT DU CASSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Fédération des Associations Locales d'Aide à Domicile en milieu Rural de Lot et Garonne Le Bourg - Route de Cahors 47480 PONT DU CASSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – « MIEUX VIVRE EN MONTANÈRES »
À PONTIACQ VIELLEPINTE (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Mieux Vivre en Montaneres Mairie de Pontiacq 64460 PONTIACQ VIELLEPINTE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Mieux Vivre en Montaneres Mairie de Pontiacq 64460 PONTIACQ VIELLEPINTE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE « VIVRE &
AGIR EN MILIEU RURAL » À PONTIACQ VIELLEPINTE (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Vivre et agir en milieu Rural Mairie 64460 PONTIACQ VIELLEPINTE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Vivre et agir en milieu Rural Mairie 64460 PONTIACQ VIELLEPINTE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À PONT DU CASSE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 7, Chemin de Peyrou 47480 PONT DU CASSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 7, Chemin de Peyrou 47480 PONT DU CASSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES
EMPLOIS DE SERVICES AUX PARTICULIERS -
ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE "INTER TRAVAUX
SERVICES" À PORTETS (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Inter Travaux Services 32, Grand'Rue 33640 PORTETS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Inter Travaux Services 32, Grand'Rue 33640 PORTETS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À PORT SAINTE MARIE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Place Jean Jaurès 47130 PORT SAINTE MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Place Jean Jaurès 47130 PORT SAINTE MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE D'AIDE À
DOMICILE SUD À PORT SAINTE MARIE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à L'Association Locale d'Aide à Domicile Sud Place Jean Jaurès 47130 PORT STE. MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de L'Association Locale d'Aide à Domicile Sud Place Jean Jaurès 47130 PORT STE. MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES « LES DEUX VALLÉES » À
PORT SAINTE MARIE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Les Deux vallées Place Jean Jaurès 47130 PORT SAINTE MARIE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Les Deux vallées Place Jean Jaurès 47130 PORT SAINTE MARIE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE PRAYSSAS » À PRAYSSAS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Prayssas Bol de l'Occitanie 47360 PRAYSSAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Prayssas Bol de l'Occitanie 47360 PRAYSSAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOINS &
SERVICES D'AIDE À DOMICILE » À PUJOLS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins et Services d'Aide à domicile Mairie 47300 PUJOLS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins et Services d'Aide à domicile Mairie 47300 PUJOLS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGÉES » À
PUJOLS SUR DORDOGNE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'entraide aux Personnes Agées 1, Place du 14 juillet 33350 PUJOLS SUR DORDOGNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'entraide aux Personnes Agées 1, Place du 14 juillet 33350 PUJOLS SUR DORDOGNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À PUYMIROL (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 10, rue des Epiciers 47270 PUYMIROL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 10, rue des Epiciers 47270 PUYMIROL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION RAZACOISE
D'ENTRAIDE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES AGÉES À RAZAC-SUR-
L'ISLE (24)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Razacoise d'Entraide Solidarité aux Personnes âgées et handicapées MAIRIE 24430 RAZAC SUR L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Razacoise d'Entraide Solidarité aux Personnes âgées et handicapées MAIRIE 24430 RAZAC SUR L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERCANTONALE
INTERMÉDIAIRE "INTER-EMPLOI" À LA RÉOLE (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercantonale Intermédiaire Inter-Emploi 2, rue André Benac 33190 LA REOLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercantonale Intermédiaire Inter-Emploi 2, rue André Benac 33190 LA REOLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION LOCALE DU
SERVICE À DOMICILE EN MILIEU RURAL DU RÉOLAIS »
À LA RÉOLE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale du Service à Domicile en Milieu Rural du Réolais 3, rue A. Caduc 33190 LA REOLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale du Service à Domicile en Milieu Rural du Réolais 3, rue A. Caduc 33190 LA REOLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION POUR L'AIDE
MÉNAGÈRE À DOMICILE DE ROUFFIGNAC »
À ROUFFIGNAC SAINT CERNIN (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association pour l'Aide Ménagère à Domicile de Rouffignac - Mairie - 24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association pour l'Aide Ménagère à Domicile de Rouffignac - Mairie - 24580 ROUFFIGNAC SAINT CERNIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE LABOUHEYRE LOMPRES » À SABRES (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Labouheyre Lompres 40630 SABRES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Labouheyre Lompre 40630 SABRES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE CRÉON
DOMICILE SERVICES » À SADIRAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Créon Domicile Services 31, Chemin départemental 13 33670 SADIRAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Créon Domicile Services 31, Chemin départemental 13 33670 SADIRAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE À SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile 28, rue Emile Dantagnan 33240 ST ANDRE DE CUBZAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile 28, rue Emile Dantagnan 33240 ST ANDRE DE CUBZAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"RELAIS A.I." À SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Relais A.I 83, rue Dantagnan 33240 ST ANDRE DE CUBZAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Relais A.I 83, rue Dantagnan 33240 ST ANDRE DE CUBZAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION SOLIDARITÉ
ENTRAIDE" À SAINT-ASTIER (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Solidarité Entraide Rue Jean Jaures BP 41 24110 SAINT ASTIER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Solidarité Entraide Rue Jean Jaures BP 41 24110 SAINT ASTIER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION LOCALE ADMR
DU CANTON DE SAINT-AULAYE À SAINT-AULAYE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR du Canton de Saint Aulaye Rue des faux Christs 24410 SAINT AULAYE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR du Canton de Saint Aulaye Rue des faux Christs 24410 SAINT AULAYE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'ENTRAIDE
MULTIPLE À SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Entraide Multiple 4, Place du 11 Novembre 1918 33820 SAINT CIERS S/Gironde pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Entraide Multiple 4, Place du 11 Novembre 1918 33820 SAINT CIERS S/Gironde est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "FOYER PAULE
DE CARBONNIER" À SAINT-CYPRIEN (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Foyer Paule de Carbonnier Place de Ladignac 24220 SAINT CYPRIEN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Foyer Paule de Carbonnier Place de Ladignac 24220 SAINT CYPRIEN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AIDE À
DOMICILE DE SAINT-BARTHÉLÉMY » À SAINT-BARTHÉLÉMY
D'AGENAIS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Aide à Domicile de Saint Barthélémy Rue de l'Eglise 47350 ST. BARTHELEMY
D'AGENAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

- ARTICLE 1^{er}** - L'agrément de Association Aide à Domicile de Saint Barthélémy Rue de l'Eglise 47350 ST. BARTHELEMY
D'AGENAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.
- ARTICLE 2** - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION "FAMILLES
RURALES - SERVICES D'AIDES MÉNAGÈRES" À SAINT-ÉMILION
(33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Familles Rurales Services d'Aides Ménagères Rue de l'Abbé Bergéy 33330 SAINT
ÉMILION pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Familles Rurales Services d'Aides Ménagères Rue de l'Abbé Bergey 33330 SAINT EMILION est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DES ŒUVRES
SOCIALES ILLACAISES » À SAINT-JEAN D'ILLAC**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association des Œuvres Sociales Illacaises 18, Allée du Paysan 33127 SAINT JEAN D'ILLAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association des Œuvres Sociales Illacaises 18, Allée du Paysan 33127 SAINT JEAN D'ILLAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION MANDATAIRE « ETXEGOKI »
À SAINT-JEAN DE LUZ (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Mandataire ETXEGOKI 20, rue Axular 64500 SAINT JEAN DE LUZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Mandataire ETXEGOKI 20, rue Axular 64500 SAINT JEAN DE LUZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'AIDE À DOMICILE À SAINT-JEAN-DE-LUZ (64)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale pour l'Aide à Domicile 20, rue Axular 64500 SAINT JEAN DE LUZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale pour l'Aide à Domicile 20, rue Axular 64500 SAINT JEAN DE LUZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural "Le Bourg" RN 113 47450 ST HILAIRE DE LUSIGNAN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural "Le Bourg" RN 113 47450 ST HILAIRE DE LUSIGNAN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE" À SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'aide à domicile - Mairie - 24100 SAINT LEON SUR L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'aide à domicile - Mairie - 24100 SAINT LEON SUR L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION LE TEMPS DE
VIVRE » À SAINT-LOUBÈS (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association "Le Temps de Vivre" 69, Chemin de Cavernes 33450 SAINT LOUBES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association "Le Temps de Vivre" 69, Chemin de Cavernes 33450 SAINT LOUBES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE
MATÉRIELLE & MORALE AUX PERSONNES AGÉES ET AUX
FAMILLES À SAINT-MAIXANT (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide Matérielle et Morale Aux Personnes Agées et aux Familles Mairie de Saint Maixant 33490 SAINT MAIXANT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide Matérielle et Morale Aux Personnes Agées et aux Familles Mairie de Saint Maixant 33490 SAINT MAIXANT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE SAINT MAURIN »
À SAINT-MAURIN (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D de Saint-Maurin Mairie 47270 SAINT MAURIN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D de Saint-Maurin Mairie 47270 SAINT MAURIN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE DU HAUT-MÉDOC À SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile du Haut Médoc 89, rue Jean Duperrier 33160 ST. MEDARD EN JALLES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile du Haut Médoc 89, rue Jean Duperrier 33160 ST. MEDARD EN JALLES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADIN EDERRA »
À SAINT-PALAIS (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Adin Ederra 35, rue du Palais de justice 64120 SAINT PALAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Adin Ederra 35, rue du Palais de justice 64120 SAINT PALAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION DE SOINS &
SERVICES D'AIDE À DOMICILE » À SAINT PARDOUX ISAAC (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Soins et Services d'Aide à domicile Au Bourg 47800 SAINT PARDOUX ISAAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Soins et Services d'Aide à domicile Au Bourg 47800 SAINT PARDOUX ISAAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION FAMILLE
SOLIDARITÉ LANDAISE » À SAINT-PAUL (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Famille Solidarité Landaise 62, av de la liberté 40990 SAINT PAUL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Famille Solidarité Landaise 62, av de la liberté 40990 SAINT PAUL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE API'DOM » À
SAINT PAUL LES DAX (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise API'DOM Allée Christus 40990 SAINT PAUL LES DAX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise API'DOM Allée Christus 40990 SAINT PAUL LES DAX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"TREMPLINS POUR L'EMPLOI" À SAINT-QUENTIN-DE-BARON (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Tremplins pour l'Emploi T 2000 Mairie - Le Bourg 33750 SAINT QUENTIN DE BARON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Tremplins pour l'Emploi T 2000 Mairie - Le Bourg 33750 SAINT QUENTIN DE BARON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ENTREPRISE HOM'SERVICE »
À SAINT QUENTIN DE BARON (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise Hom'Service Lieu dit Luchey 33750 ST. QUENTIN DE BARON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise Hom'Service Lieu dit Luchey 33750 ST QUENTIN DE BARON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION DE MAINTIEN À
DOMICILE À SAINT-SAVIN-DE-BLAYE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association de Maintien à domicile 2 Ter, Rue de la Ganne 33920 ST SAVIN DE BLAYE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association de Maintien à domicile 2 Ter, Rue de la Ganne 33920 ST SAVIN DE BLAYE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"MAIN D'ŒUVRE SERVICES" À SAINT-SERNIN SUR L'ISLE (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Main d'Œuvre Services 62, rue de la République 33660 SAINT SERNIN sur L'ISLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Main d'Œuvre Services 62, rue de la République 33660 SAINT SERNIN sur L'ISLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE SAINT SEVER » À SAINT SEVER (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Saint Sever 3 Rue du Doct. Fournier 40500 SAINT SEVER pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Saint Sever 3 Rue du Doct. Fournier 40500 SAINT SEVER est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À SAINT-SYLVESTRE (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Av. Georges Robert 47140 SAINT SYLVESTRE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Av. Georges Robert 47140 SAINT SYLVESTRE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE SAINT VINCENT DE TYROSSE » À SAINT VINCENT DE TYROSSE
(40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Saint Vincent de Tyrosse 30, av des Arbousiers 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Saint Vincent de Tyrosse 30, av des Arbousiers 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE SAINTE-
BAZEILLE » À SAINTE-BAZEILLE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Ste. Bazeille Centre Social BP14 47180 SAINTE BAZEILLE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Ste. Bazeille Centre Social BP14 47180 SAINTE BAZEILLE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS
À DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES « SOINS 2000 » À SAINTE
COLOMBE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Soins 2000 Au Bourg 47310 SAINTE COLOMBE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées Soins 2000 Au Bourg 47310 SAINTE COLOMBE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Le Bourg 47310 STE COLOMBE EN BRUILHOIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Le Bourg 47310 STE COLOMBE EN BRUILHOIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE SAINTE
LIVRADE » À SAINTE LIVRADE SUR LOT (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Ste. Livrade 165 Rue Nationale 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Ste. Livrade 165 Rue Nationale 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DU CANTON DE SALIES DU BÉARN » À SALIES DU BÉARN (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association locale ADMR du Canton de SALIES DU BEARN 2 avenue Al Cartero 64270 SALIES DE BEARN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association locale ADMR du Canton de SALIES DU BEARN 2 avenue Al Cartero 64270 SALIES DE BEARN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE À SALIGNAC EYVIGUES (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à domicile Avenue de Sarlat 24590 SALIGNAC EYVIGUES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à domicile Avenue de Sarlat 24590 SALIGNAC EYVIGUES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION LOCALE ADMR
DE SAMADET » À SAMADET (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Samadet 12, place de l'Eglise 40320 SAMADET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Samadet 12, place de l'Eglise 40320 SAMADET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"TRAIT D'UNION ESPACE ECONOMIQUE EMPLOI" À SARLAT***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire Trait d'Union Espace Economie Emploi 48, rue des Cordeliers 24200 SARLAT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire Trait d'Union Espace Economie Emploi 48, rue des Cordeliers 24200 SARLAT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Jean LASSORT



**Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION MANDATAIRE "LE
COLOMBIER" À SARLAT LA CANÉDA (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association mandataire Le Colombier 24200 SARLAT LA CANEDA pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association mandataire Le Colombier 24200 SARLAT LA CANEDA est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION PRESTATAIRE "LE
COLOMBIER" À SARLAT LA CANÉDA (24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association prestataire Le Colombier Ancien hôpital 24200 SARLAT LA CANEDA pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association prestataire Le Colombier Ancien hôpital 24200 SARLAT LA CANEDA est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « PRÉSENCE À
DOMICILE » À SAUVETERRE DE BÉARN (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Présence à Domicile Maison Bérard Rue Léon Béraud 64390 SAUVETERRE DE
BEARN pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Présence à Domicile Maison Bérard Rue Léon Béraud 64390 SAUVETERRE DE BEARN est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
« DOMICILE SERVICES » À SERRES CASTET (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire Domicile Services Chemin Morlanne point poste - BP 209 64811
SERRES CASTET Cedex pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire Domicile Services Chemin Morlanne point poste - BP 209 - 64811 SERRES CASTET Cedex est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
« ADMR TRAVAILLEUSES FAMILIALES & AIDES MÉNAGÈRES AUX
FAMILLES » À SERRES-CASTET (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Groupement d'employeurs ADMR Travailleuses Familiales et aides ménagères aux familles
Chemin Morlanne point poste - BP 209 64811 SERRES CASTET CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Groupement d'employeurs ADMR Travailleuses Familiales et aides ménagères aux familles Chemin Morlanne point poste - BP 209 64811 SERRES CASTET CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ENTREPRISE
« NASTEP SERVICE » À SERRES-CASTET**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Entreprise NASTEP SERVICE 6, rue de Laruns 64121 SERRES-CASTET pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Entreprise NASTEP SERVICE 6, rue de Laruns 64121 SERRES-CASTET est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**AGRÈMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS DE SERVICES
AUX PARTICULIERS – FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE « ADMR
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES » À SERRES CASTET (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Fédération Départementale ADMR des Pyrénées Atlantiques Chemin Morlanne point poste - BP 209 64811 SERRES CASTET CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Fédération Départementale ADMR des Pyrénées Atlantiques Chemin Morlanne point poste - BP 209 64811 SERRES CASTET CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE SEYCHES &
ENVIRONS » À SEYCHES (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Seyches et Environs Mairie 47350 SEYCHES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Seyches et Environs Mairie 47350 SEYCHES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE « ADMR
DE LA VALLÉE DE L'OUSSE » À SOUMOULOU (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de la Vallée de l'OUSSE Mairie Place du Marché 64420 SOUMOULOU pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de la Vallée de l'OUSSE Mairie Place du Marché 64420 SOUMOULOU est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION LOCALE ADMR
DE SOUSTONS » À SOUSTONS (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Soustons Rue Neuve 40140 SOUSTONS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Soustons Rue Neuve 40140 SOUSTONS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS ADMR » À SOUSTONS (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Fédération Départementale des Associations ADMR 36, rue Daste 40141 SOUSTONS CEDEX pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Fédération Départementale des Associations ADMR 36, rue Daste 40141 SOUSTONS CEDEX est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « RELAIS EMPLOIS
FAMILIAUX » À TALENCE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Relais Emplois Familiaux Résidence Château Raba Av F. Rabelais 33400 TALENCE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Relais Emplois Familiaux Résidence Château Raba Av F. Rabelais 33400 TALENCE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
"RÉAGIR" À TALENCE (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire REAGIR Résidence Château Raba Av. F. Rabelais 33400 TALENCE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire REAGIR Résidence Château Raba Av. F. Rabelais 33400 TALENCE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSOCIATION LOCALE ADMR
DE TARTAS » À TARTAS (40)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,

- Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Tartas Mairie 40400 TARTAS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Tartas Mairie 40400 TARTAS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT INITIAL SIMPLE AU TITRE DES
EMPLOIS DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « INTERM'AIDE 24 » À
TERRASSON (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Interm'Aide 24 - 19, Place de la Libération BP 42 24120 TERRASSON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Interm'Aide 24 - 19, Place de la Libération BP 42 24120 TERRASSON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION LOCALE ADMR
DU CANTON DE THÉNON" À THÉNON (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR du canton de THENON Mairie 24210 THENON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR du canton de THENON Mairie 24210 THENON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION « ADMR DU
CANTON DE THÈZE » À THÈZE (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association ADMR du Canton de THEZE Ancienne Mairie 64450 THEZE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association ADMR du Canton de THEZE Ancienne Mairie 64450 THEZE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**DIRECTION RÉGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "INTERM'AIDE" À TERRASSON
(24)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Interm'Aide 24 - 19, Place de la Libération BP 42 - 24120 TERRASSON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Interm'Aide 24 - 19, Place de la Libération BP 42 - 24120 TERRASSON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « A.A.D. AIDE À DOMICILE » À
LA TESTE DE BUCH (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à "A.A.D." Aide à domicile 10, rue de l'Arrousinéy 33260 LA TESTE DE BUCH pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de "A.A.D." Aide à domicile 10, rue de l'Arrousinéy 33260 LA TESTE DE BUCH est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION D'AIDE À
DOMICILE DU HAUT-PÉRIGORD À THIVIERS (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association d'Aide à Domicile du Haut-Périgord 8, Rue du Général Lamy 24800 THIVIERS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association d'Aide à Domicile du Haut-Périgord 8, Rue du Général Lamy 24800 THIVIERS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE TONNEINS » À
TONNEINS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Tonneins 56, Rue André Ségala 47400 TONNEINS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Tonneins 56, Rue André Ségala 47400 TONNEINS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
À TONNEINS (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,

- Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intermédiaire - 9, place Edouard Herriot - 47400 TONNEINS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intermédiaire - 9, place Edouard Herriot - 47400 TONNEINS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATIONS DES SERVICES
AUX FAMILLES À TONNEINS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Associations des Services aux Familles 56, Rue André Ségala 47400 TONNEINS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Associations des Services aux Familles 56, Rue André Ségala 47400 TONNEINS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - « ASSAD DU CANTON DE
TOURNON » À TOURNON (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. du Canton de Tournon Mairie 47370 TOURNON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. du Canton de Tournon Mairie 47370 TOURNON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du
travail, de l'emploi et de
la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - OFFICE SOCIO-CULTUREL À
TRESSES (33)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Office Socio-Culturel 2, Place Marronnier BP40 33370 TRESSES pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Office Socio-Culturel 2, Place Marronnier BP40 33370 TRESSES est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION FAMILLES
RURALES « ASSOCIATION ZURETAKO » À UHART CIZE (64)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Familles Rurales Association ZURETAKO Route de Bayonne 64220 UHART CIZE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Familles Rurales Association ZURETAKO Route de Bayonne 64220 UHART CIZE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION
« GARDE À DOMICILE » À URRUGNE (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Garde à domicile rue Bernard de Coral 64122 URRUGNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Garde à domicile rue Bernard de Coral 64122 URRUGNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES « ELIZA HEGI » À USTARITZ (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire d'Aide aux Personnes Agées Eliza-Hegi Rue des Erables 64480 USTARITZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire d'Aide aux Personnes Agées Eliza-Hegi Rue des Erables 64480 USTARITZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION LOCALE
« ADMR DU LABOURD » À USTARITZ (64)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR du LABOURD Centre Lapurdi Place du Labourd 64480 USTARITZ pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR du LABOURD Centre Lapurdi Place du Labourd 64480 USTARITZ est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AIDE MÉNAGÈRE DE VERGT (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère de VERGT Place Mangold 24380 VERGT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Syndicat Intercommunal d'Aide Ménagère de VERGT Place Mangold 24380 VERGT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - ASSOCIATION LOCALE "ADMR
- CANTON DE VERTEILLAC" À VERTEILLAC**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR Canton de VERTEILLAC - Mairie BP 14 - 24320 VERTEILLAC pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR Canton de VERTEILLAC - Mairie BP 14 - 24320 VERTEILLAC est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À VERTEUIL D'AGENAIS (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Au Bourg 47260 VERTEUIL D'AGENAIS pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Au Bourg 47260 VERTEUIL D'AGENAIS est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À VIANNE (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47230 VIANNE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural Mairie 47230 VIANNE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - "ASSOCIATION AIVAP" À
VILLAMBLARD (24)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association AIVAP - 37, av, Edouard Dupuy - 24140 VILLAMBLARD pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association AIVAP - 37, av, Edouard Dupuy - 24140 VILLAMBLARD est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION AU GRÉ DU
TEMPS » À VILLENAVE D'ORNON (33)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Au gré du temps 1, rue Jean Monnet Imm. Lac Versain 33140 VILLENAVE D'ORNON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Au gré du temps 1, rue Jean Monnet Imm. Lac Versain 33140 VILLENAVE D'ORNON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS - AILE EMPLOIS FAMILIAUX À
VILLENAVE D'ORNON (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aile Emploi Familiaux 18, Chemin de Brignon Espace Tena 33140 VILLENAVE D'ORNON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aile Emploi Familiaux 18, Chemin de Brignon Espace Tena 33140 VILLENAVE D'ORNON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



*RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERMÉDIAIRE A.I.L.E. » À VILLENAVE D'ORNON (33)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire A.I.L.E 18, Chemin de Brignon 33140 VILLENAVE D'ORNON pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire A.I.L.E - 18, Chemin de Brignon - 33140 VILLENAVE D'ORNON est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION LOCALE ADMR
DE VILLENEUVE DE MARSAN » À VILLENEUVE (40)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Locale ADMR de Villeneuve de Marsan 625, Av des Pyrénées 40190
VILLENEUVE pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Locale ADMR de Villeneuve de Marsan 625, Av des Pyrénées 40190
VILLENEUVE est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSAD DE VILLENEUVE SUR
LOT » À VILLENEUVE SUR LOT (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à A.S.S.A.D. de Villeneuve sur Lot 48, Av du Général de Gaulle 47300 VILLENEUVE SUR
LOT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de A.S.S.A.D. de Villeneuve sur Lot 48, Av du Général de Gaulle 47300 VILLENEUVE SUR
LOT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE
DU PAYS HAUT AGENAIS À VILLENEUVE SUR LOT (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association intermédiaire du Pays Haut Agenais 54 Route de Fumel 47300 VILLENEUVE
SUR LOT pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association intermédiaire du Pays Haut Agenais 54 Route de Fumel 47300 VILLENEUVE SUR LOT est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



Direction régionale du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle
Politiques emploi-formation

Décision du 31.10.2003

***RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « AIDE À DOMICILE EN MILIEU
RURAL » À VILLERÉAL (47)***

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Aide à Domicile en Milieu Rural 3, Rue Beauséjour 47210 VILLEREAL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Aide à Domicile en Milieu Rural 3, Rue Beauséjour 47210 VILLEREAL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT



**RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SIMPLE AU TITRE DES EMPLOIS
DE SERVICES AUX PARTICULIERS – « ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE À DOMICILE » À VIRAZEIL (47)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu La loi N° 96-63 du 29 janvier 1996 relative au développement des emplois de service aux particuliers,
Vu L'article D. 129-612 du code du travail relatif aux conditions de renouvellement de l'agrément,
Vu La circulaire du Ministère du travail et des affaires sociales DE/DSS n° 96/25 et DE/DAS n° 96/509 du 06 août 1996,
Vu L'agrément accordé à Association Intercommunale d'Aide à Domicile Mairie 47200 VIRAZEIL pour l'exercice civil 2003,
Vu Le bilan d'activité transmis pour l'année 2003,

DE C I D E

ARTICLE 1^{er} - L'agrément de Association Intercommunale d'Aide à Domicile Mairie 47200 VIRAZEIL est renouvelé pour l'exercice civil 2004.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des départements de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2003

Pour le Préfet,
P/Le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Le Directeur Adjoint,
Jean LASSORT

